

Rapport annuel au Parlement de 2024 sur la

Loi sur les espèces en péril



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Canada 

N° de cat. : En1-45F-PDF

ISSN : 1926-4151

EC25070

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

Édifice Place Vincent Massey,

351 boul. Saint-Joseph,

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Ligne sans frais : 1-800-668-6767

Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Photo page couverture : Renard véloce – Wayne Lynch / © Parc national des Prairies

Photos : © Getty Images

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, 2026

Also available in English

Table des matières

1. Introduction	5
1.1. Situation des espèces inscrites à l'annexe 1 de la LEP	8
2. Évaluation des espèces en péril	9
2.1. Rapport sur les espèces sauvages	9
2.2. Évaluations du COSEPAC	9
3. Inscription d'espèces en péril	12
3.1. Réponse du ministre aux évaluations du COSEPAC	12
3.2. Modifications apportées à l'annexe 1 en 2024	14
4. Planification et activités pour le rétablissement et la conservation des espèces en péril	16
4.1. Documents de Planification	16
4.2. Activités de rétablissement	20
5. Accords et collaboration	34
5.1. Accords de conservation	34
6. Gouvernance	37
7. Avis, arrêtés, décrets et évaluation des menaces imminentes	39
8. Permis au titre de la LEP	41
9. Application de la loi	43
9.1. Poursuites	44
10. Suivi et rapportage	46
10.1. Suivi	46
10.2. Rapportage	51
11. Sensibilisation et éducation	55
12. Renseignements additionnels	63

13. Annexe	64
13.1. Réponses avec échéancier pour les évaluations des espèces en péril reçues du COSEPAC	64
13.2. Espèces dont l'évaluation n'a pas encore été envoyée au gouverneur en conseil	66



Jeune grue blanche en vol
dans la province de Saskatchewan
© Michael Forsberg

1. Introduction

La *Loi sur les espèces en péril* (la LEP ou la Loi), promulguée en 2002, fait partie de la stratégie adoptée par le Canada pour protéger les espèces sauvages afin d'empêcher qu'elles ne disparaissent de la planète et pour contribuer à leur rétablissement. La Loi prévoit notamment un processus pour l'évaluation scientifique de la situation des espèces sauvages et un mécanisme pour l'inscription des espèces évaluées comme étant disparues du pays, en voie de disparition, menacées ou préoccupantes. La LEP oblige à protéger les individus, les résidences et l'habitat essentiel des espèces sauvages inscrites à l'annexe 1 comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées. Elle exige également la préparation de documents de rétablissement pour toutes les espèces sauvages inscrites à l'annexe 1.

Le ministre de l'Environnement¹ est tenu d'établir chaque année un rapport² sur l'application de la Loi au cours de l'année civile précédente et de déposer ce rapport devant le Parlement. Le présent rapport annuel sur l'application de la LEP résume les activités réalisées en 2024.³

Le ministre est responsable de l'administration générale de la LEP, sauf dans le cas où la Loi donne cette responsabilité à un autre ministre compétent (voir la figure 1 ci-dessous). Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), Parcs Canada et Pêches et Océans Canada (MPO), couramment appelés « organismes compétents », se partagent la responsabilité de l'application de la LEP.

¹ La *Loi sur la protection de l'environnement* (SARA) et le présent rapport font référence au ministre de l'Environnement (le ministre), dont le titre au cours de la période visée par le rapport était ministre de l'Environnement et des Changements climatiques. La *Loi sur les pêches* et le présent rapport font référence au ministre des Pêches, dont le titre au moment de la publication était ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne.

² Les éléments à présenter dans le rapport sont énumérés à l'[article 126 de la Loi](#).

³ Certains des renseignements financiers sont fondés sur les exercices (1^{er} avril au 31 mars) 2023–2024 ou 2024–2025.

Figure 1. Ministres compétents





Esturgeon blanc, Rivière Frasier, Colombie-Britannique

Faits saillants

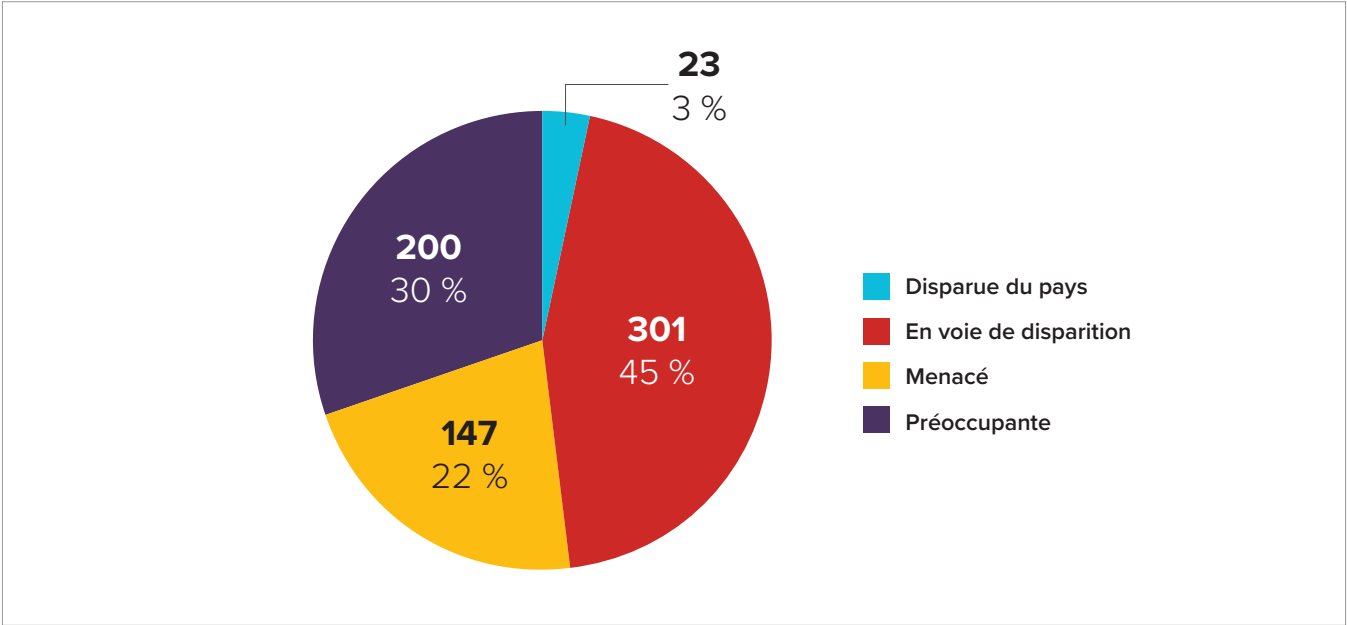
- En 2024, le programme [Espèces sauvages](#) a lancé un [nouvel outil de recherche](#) qui permet aux utilisateurs de suivre, dans sa base de données, la situation de plus de 50 000 espèces sauvages au Canada, y compris les espèces en péril, et de voir comment elles ont évolué au fil du temps. Le programme produit tous les cinq ans un rapport et une base de données sur la situation des espèces sauvages et leur répartition au Canada, comme l'exige l'article 128 de la LEP.
- En mai 2024, ECCC a publié le [Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement \(période 2017-2022\) et du plan d'action \(période 2018-2023\) du caribou \(*Rangifer tarandus*\), population boréale, au Canada](#). Dans l'ensemble, le rapport montre que des progrès ont été réalisés dans des domaines clés de la mise en œuvre du programme de rétablissement et du plan d'action fédéraux du caribou boréal, mais qu'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs de rétablissement.
- En octobre 2024, le gouvernement du Canada a publié la version finale de la [Politique sur l'évaluation des menaces imminentes en vertu des articles 29 et 80 de la Loi sur les espèces en péril : espèces terrestres](#), ainsi que le [Guide d'utilisation : demande d'évaluation des menaces imminentes pour les espèces terrestres en vertu de la Loi sur les espèces en péril](#) sur le Registre public des espèces en péril. Ces documents améliorent la transparence du processus d'évaluation des menaces imminentes.
- En octobre 2024, une nouvelle [plateforme Web de l'état des populations d'oiseaux du Canada](#) a été lancée grâce à un partenariat entre ECCC et Oiseaux Canada. Elle regroupe les meilleurs renseignements disponibles sur le suivi des populations de toutes les espèces d'oiseaux régulièrement présentes au Canada, y compris des détails sur les 79 espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe 1 de la LEP.
- L'Agence Parcs Canada a assuré la protection juridique de trois espèces dans trois zones qu'elle administre en publiant une description de l'habitat essentiel du méné long et, conjointement avec le MPO, une description de l'habitat essentiel du lépisosté tacheté et un arrêté visant l'habitat essentiel de l'esturgeon blanc, population de la rivière Nechako. Parcs Canada a également publié des rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des documents de rétablissements sur l'abronie rose et l'isoète de Bolander.
- Le MPO a renouvelé un accord de conservation de cinq ans avec Transports Canada, l'Administration portuaire de Vancouver-Fraser et six associations de l'industrie du transport maritime afin d'atténuer les répercussions des perturbations acoustiques et physiques causées par les grands navires commerciaux sur l'épaulard résident du Sud, une espèce en voie de disparition.

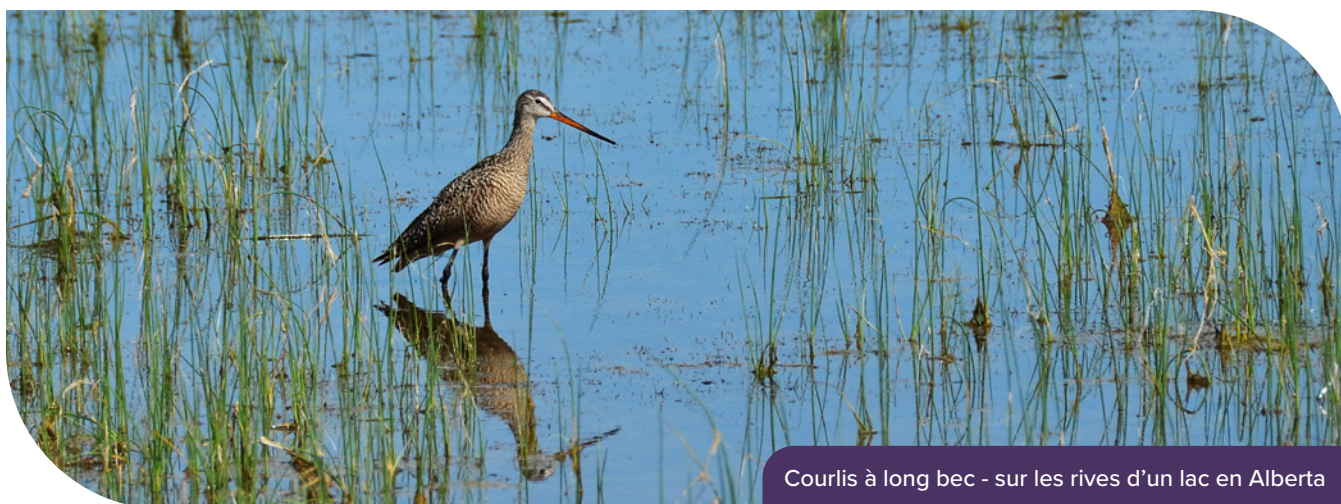
- ECCC, le MPO et Parcs Canada ont continué de remplir leurs engagements conformément aux recommandations formulées par le commissaire à l’environnement et au développement durable (CEDD) pour combler les lacunes dans la mise en œuvre de la LEP.

1.1. Situation des espèces inscrites à l’annexe 1 de la LEP

En date du 31 décembre 2024, l’annexe 1 de la LEP comprenait 671 espèces au total. Sur ce nombre, 520 relèvent de la compétence d’ECCC, 11 de celle de Parcs Canada et 140 de celle du MPO. Lorsqu’il y a plusieurs organismes compétents pour une espèce terrestre ou aquatique sur le territoire domanial administré par Parcs Canada, ce dernier collabore avec ECCC et le MPO, respectivement.

Figure 2. Nombre d’espèces inscrites à l’annexe 1 par catégorie de risque, en date du 31 décembre 2024





Courlis à long bec - sur les rives d'un lac en Alberta

2. Évaluation des espèces en péril

Le Canada compte environ 80 000 espèces. Pour les protéger, nous devons d'abord savoir où elles sont présentes, les identifier, recueillir des connaissances sur leur état et comprendre ce qui est essentiel à leur survie. Nous devons également comprendre les défis et les menaces auxquels elles sont confrontées.

2.1. Rapport sur les espèces sauvages

En vertu de l'article 128 de la LEP, le ministre doit préparer tous les cinq ans un rapport général sur la situation de toutes les espèces sauvages au Canada. Le rapport [Espèces sauvages 2020](#) présente de l'information sur plus de 50 000 espèces. Ces rapports aident le [Comité sur la situation des espèces en péril au Canada](#) (COSEPAC) à déterminer quelles espèces méritent une évaluation plus approfondie. ECCC mène actuellement, en collaboration avec NatureServe Canada et ses homologues provinciaux et territoriaux, des efforts visant à préparer le rapport de 2025, qui comprendra des données sur plus de 65 000 espèces.

Un [nouvel outil de recherche](#) lancé sur le site [wildspecies.ca](#) en 2024 permet aux utilisateurs de chercher dans la base de données chaque espèce, y compris les espèces en péril, afin de déterminer sa situation à l'échelle nationale et par province et territoire, et de voir comment son statut a évolué au fil du temps. Le site présente également des photos d'un grand nombre de ces espèces provenant de la plateforme de science citoyenne iNaturalist

2.2. Évaluations du COSEPAC

Le COSEPAC est un comité consultatif indépendant du ministre qui se réunit deux fois par an pour évaluer la situation des espèces sauvages. Son mandat consiste à évaluer la situation des espèces sauvages au Canada qu'il considère comme étant en péril et de déterminer les menaces existantes et potentielles qui pèsent sur ces espèces. Le COSEPAC utilise les meilleurs renseignements disponibles sur la situation biologique d'une espèce, y compris les connaissances scientifiques, les connaissances des communautés et les connaissances traditionnelles autochtones. Chaque année, le COSEPAC présente des évaluations des espèces au ministre avec documentation à l'appui.

La Loi exige que le COSEPAC révise la classification de chaque espèce en péril au moins une fois tous les dix ans ou s'il a des motifs de croire que sa situation a changé de façon significative, ou à tout le moins lorsque des données suffisantes deviennent disponibles pour déterminer si sa situation a changé.

Espèces réévaluées par le COSEPAC

La plupart des espèces sauvages restent dans la même catégorie lorsqu'elles sont réévaluées. En décembre 2023 et en mai 2024, 28 espèces sauvages ont été réévaluées, parmi lesquelles 17 ont conservé le même statut. Sur les 11 espèces dont le statut a changé, 6 ont été classées dans une catégorie de risque plus élevé et 5 dans une catégorie de risque moins élevé.

Catégorie de risque plus élevé



Épinoches à trois épines du lac Enos

En voie de disparition à disparue

Deux espèces d'épinoches à trois épines du lac Enos
(espèces benthique et limnétique)

Justification : L'introduction d'une espèce envahissante qui a modifié la qualité de l'habitat disponible.

En voie de disparition à disparue du pays

Rainette grillon de Blanchard

Justification : On dispose de suffisamment d'information pour conclure qu'il ne reste plus d'individus de cette espèce sauvage au Canada.



Rainette grillon de Blanchard
© Suzanne L. Collins



Meunier de Salish
© Mike Pearson

Menacée à en voie de disparition

Meunier de Salish

Justification : Les changements climatiques et les modifications de la qualité et de la quantité de l'habitat disponible.

Préoccupante à en voie de disparition

Épinoche à trois épines lisse

Justification : L'introduction d'une espèce envahissante et les changements dans la qualité de l'habitat disponible.



Épinoche à trois épines lisse



Courlis à long bec

Préoccupante à menacée

Courlis à long bec

Justification : Changements climatiques et baisse de la qualité de l'habitat disponible.

Catégorie de risque moins élevé



Narval

Préoccupante à non en péril

Narval

Justification : La population globale est importante (> 161 100 individus au total) et il n'y a aucune preuve d'une tendance à la baisse de l'abondance.

Menacée à préoccupante

Limnanthe de Macoun

Justification : Des relevés récents ont permis de découvrir des sous-populations additionnelles, pour un total de plus de 100 000 individus matures connus au Canada.



Limnanthe de Macoun
© Laura Matthias

Aster à rameaux étalés

Justification : Grâce à des activités de recherche accrues, qui ont permis de découvrir de nouveaux sites, la population connue de cette plante a considérablement augmenté depuis la dernière évaluation.



Aster à rameaux étalés
© MELCC* - Jacques Labrecque

Aster très élevé

Justification : De récents relevés ont révélé l'existence d'autres sous populations, représentant plus de 200 000 tiges florifères connues au Canada, principalement au sein de sous populations transplantées.



Aster très élevé
© William Van Hemessen



Bastramie à feuilles dressées
© Terry McIntosh

En voie de disparition à menacée

Bastramie à feuilles dressées

Justification : Amélioration du suivi.

* Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

3. Inscription d'espèces en péril

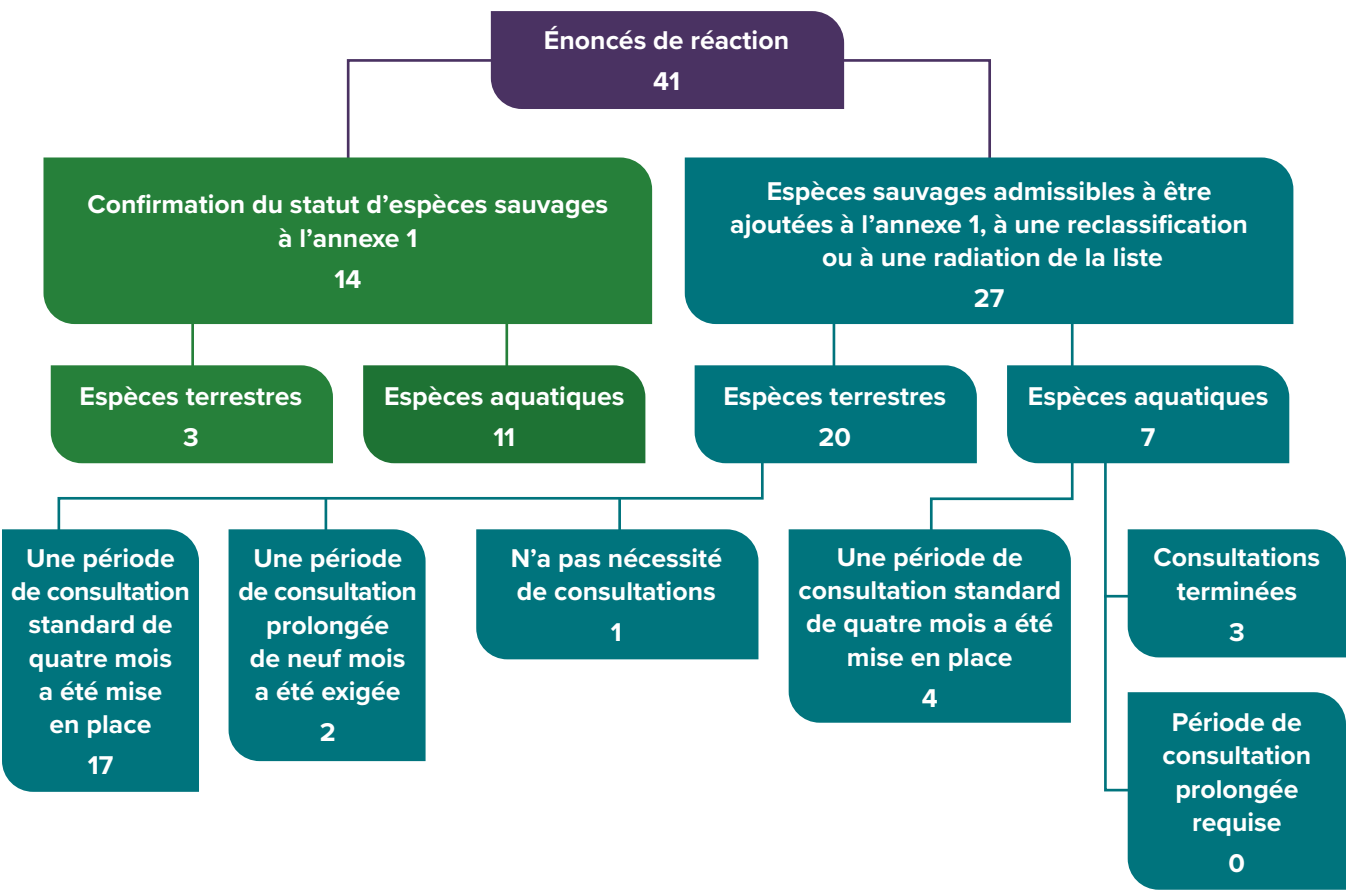
3.1. Réponse du ministre aux évaluations du COSEPAC

Ce n'est que lorsqu'une espèce est évaluée par le COSEPAC comme étant en péril (disparue du pays, en voie de disparition, menacée ou préoccupante) qu'elle peut être inscrite à l'annexe 1 de la LEP. Le COSEPAC envoie au ministre son évaluation et les données probantes à l'appui (c'est-à-dire les justifications et les rapports de situation) pour les espèces classées comme étant en péril. L'évaluation du COSEPAC et les raisons qui l'ont motivée sont également publiées dans le Registre public des espèces en péril.



En octobre 2024, le COSEPAC a présenté 41 évaluations d'espèces sauvages. Le ministre dispose de 90 jours pour publier un énoncé de réaction indiquant comment il entend répondre aux évaluations et fournir un calendrier des mesures à prendre, dans la mesure du possible. Les réponses du ministre indiquent le type de consultation qui sera entrepris pour l'espèce. Certaines espèces peuvent nécessiter une consultation prolongée.

Figure 3. Énoncés de réaction aux évaluations du COSEPAC, octobre 2024



Le processus de consultation du ministre fait appel aux peuples autochtones, aux parties intéressées et au public afin d'examiner les répercussions sociales, économiques et écologiques potentielles de l'ajout ou du non-ajout d'une espèce à l'annexe 1 de la LEP, du retrait d'une espèce inscrite ou de la modification de son statut.

Consultations publiques

En 2024, ECCC a mené des consultations sur un total de 19 espèces – pour lesquelles le COSEPAC avait fait parvenir des évaluations de la situation – dans le cadre de la [Consultation sur la modification de la liste des espèces de la Loi sur les espèces en péril : espèces terrestres](#).

- Rainette grillon de Blanchard
- Onagre de Cleland
- Bouton voûté
- Anisote de Finlayson
- Trichostème fourchu
- Grive à joues grises de la sous-espèce minimus
- Mésange lapone
- Trille de Hibberson
- Grèbe esclavon
- Courlis à long bec
- Limnanthe de Macoun
- Necture tacheté, population des Grands Lacs et du Saint-Laurent
- Necture tacheté, population du Manitoba
- Asile de la côte Ouest
- Orobanche des pins
- Silphe térébenthine
- Aster râpette
- Aster à rameaux étalés
- Aster très élevé



Necture tacheté
© Matthew Keevil



Dard de sable
© Alan Dextrase, Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario

En 2024, le MPO a effectué des consultations pour 14 espèces aquatiques qui avaient été évaluées comme étant « en péril » par le COSEPAC et qui étaient admissibles pour inscription à l'annexe 1 :

- Méné laiton, population de l'ouest de l'Arctique
- Méné laiton, population de la rivière Missouri
- Méné laiton, population du Pacifique
- Dard de sable, populations du Québec
- Morse de l'Atlantique, population de Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve et du golfe du Saint-Laurent (anciennement appelée « population de l'Atlantique Nord-Ouest »)
- Rorqual boréal, population de l'Atlantique
- Lamproie du Nord, population de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson

- Saumon rouge, population Francois-Fraser-E
- Saumon rouge, population Nahatlatch-DE
- Saumon rouge, population Alouette-DE (originale)
- Saumon rouge, population Coquitlam-DE (originale)
- Saumon chinook, population du bas Fraser, type fluvial, printemps
- Saumon chinook, population de l'est de l'île de Vancouver, type océanique, automne
- Anguille d'Amérique (vérification des consultations)

Le ministre transmet les évaluations et les résultats des consultations du COSEPAC au gouverneur en conseil. Le gouverneur en conseil décide, sur recommandation du ministre, de procéder ou non à l'ajout de l'espèce à la liste de la LEP, à sa reclassification ou à sa radiation ou de renvoyer l'évaluation au COSEPAC pour obtenir des renseignements supplémentaires ou enclencher un examen approfondi. Si le gouverneur en conseil ne prend pas de mesures dans les neuf mois suivant la réception de l'évaluation, la è oblige le ministre à modifier la liste conformément à l'évaluation du COSEPAC.

En 2024, un décret accusant réception par le gouverneur en conseil des évaluations des espèces en péril a été publié dans la Partie II de la *Gazette du Canada*.

[Décret accusant réception des évaluations faites conformément au paragraphe 23\(1\) de la Loi sur les espèces en péril \(certaines espèces sauvages du Bécasseau maubèche et quatre autres espèces sauvages\) : TR/2024-65 \(21 décembre 2024\)](#)



Bécasseau maubèche
dans l'Arctique

3.2. Modifications apportées à l'annexe 1 en 2024

En 2024, deux décrets modifiant l'annexe 1 et un décret accusant réception des évaluations des espèces en péril par le gouverneur en conseil ont été publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada*.

[Décret modifiant l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril \(loup de l'Est\) : DORS/2024-135 \(17 juin 2024\)](#)

Ce décret a reclassé le loup de l'Est, qui était auparavant considéré comme une espèce préoccupante, en espèce menacée afin de lui garantir un niveau de protection adapté aux risques qui pèsent sur sa survie.



Loup de l'Est, Montebello (Québec)

Décret modifiant l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril (Plectrophane à ventre noir et neuf autres espèces sauvages) : DORS/2024-123 (10 juin 2024)

Le présent décret modifie l'annexe 1 de la LEP en ajoutant neuf nouvelles espèces à la liste. Une espèce déjà inscrite est reclassée de la catégorie des espèces menacées à celle des espèces en voie de disparition (le bruant à collier roux).

Espèces en voie de disparition (6)		
 Plectrophane à ventre noir, femelle et mâle © Christian Artuso	 Haploa inversé © Mary Gartshore	 Escargot galuchat © Annegret Nicolai
 Houppe gracile © Karen Golinski	 Gobelet dentelé © University of Michigan Museum of Zoology	 Verge d'or de Gillman
Espèce menacée (1)		
 Limace à manteau de la Caroline © Annegret Nicolai		
Espèces préoccupantes (3)		
 Anisote du Manitoba (chenille) © Les Kohalmi	 Couleuvre à groin des plaines © Kristiina Ovaska	 Drave des monts de Puvirnituq © I. Al-Shehbaz

4. Planification et activités pour le rétablissement et la conservation des espèces en péril

4.1. Documents de Planification

Lorsqu’une espèce sauvage en péril est inscrite à la liste des espèces en péril, des mesures visant à assurer sa protection et son rétablissement sont nécessaires. Aux termes de la LEP, les ministres compétents sont tenus de préparer des programmes de rétablissement et des plans d’action pour les espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées, et des plans de gestion pour les espèces préoccupantes. Des rapports de mise en œuvre sont requis aux termes de la LEP pour fournir de l’information sur les progrès réalisés vers l’atteinte des objectifs établis dans le programme de rétablissement ou le plan de gestion d’une espèce ou sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures proposées dans un plan d’action.



Tableau 1. Nombre de rapports publiés en 2024

Organisme compétent responsable	Programmes de rétablissement		Plans d’action		Plans de gestion		Rapport sur la mise en œuvre
	Version finale	Proposition	Version finale	Proposition	Version finale	Proposition	
Environnement et Changement climatique Canada	3	9	0	0	2	0	1
Parcs Canada	0	0	0	1	0	0	2
Pêches et Océans Canada	3	7	4	6	2	0	8

Programmes de rétablissement

La préparation des programmes de rétablissement pour les espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées se fait selon les étapes suivantes :

1. recensement des menaces qui pèsent sur l’espèce et son habitat;
2. établissement des objectifs en matière de population et de répartition pour l’espèce;
3. désignation de l’habitat essentiel, dans la mesure du possible.

Tableau 2. Espèces pour lesquelles un programme de rétablissement a été publié en 2024

Organisme compétent responsable	Programme de rétablissement, version finale	Programme de rétablissement, proposition	Rapport sur la mise en œuvre
Environnement et Changement climatique Canada	• Salamandre de Jefferson^{bc} • Ambystoma unisexe, population dépendante de la salamandre de Jefferson^c • Paruline hochequeue^c • Salamandre à petite bouche^{bc} • Ambystoma unisexe, population dépendante de la salamandre à petite bouche^c	• Héliotin orangé^c • Gérardie faussepediculaire^c • Gérardie jaune^c • Gérardie de Virginie^c • Séligerie à feuilles aiguës^c • Escargot-forestier écharge^{ac} • Escargot-tigre à bandes de l'Est^{ac} • Escargot-forestier de Townsend^b • Chouette tachetée de la sous-espèce caurina^b • Arabette du Québec^{ac} • Isoète du Columbia^c • Hespérochiron nain^c • Castilleje grêle^c	• Caribou, population boréale^a
Parcs Canada	• Aucun	• Aucun	• Abronie rose • Isoète de Bolander
Pêches et Océans Canada	• Méné long^{abc} • Méné camus^{ab} • Lépisoté tacheté^{ab}	• Béluga, population de la baie Cumberland • Fouille-roche gris, populations du lac Érié et du lac Ontario^a • Méné camus^{abc} • Méné des plaines^a • Méné long^{ac} • Méné à grandes écailles, populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent • Grand requin blanc, population de l'Atlantique	• Ormeau nordique^a, épioblasme ventrue, vileuse haricot, pleurobène écarlate et mulette du Necture • Épioblasme tricolore • Chabot des montagnes Rocheuses^b • Loup à tête large et loup tacheté • Lépisoté tacheté

^a L'Agence Parcs Canada a contribué à l'élaboration du programme de rétablissement de cette espèce, qui est présente sur les terres ou dans les eaux qu'elle administre.

^b Programme de rétablissement et/ou plan d'action modifié

^c Programmes de rétablissement désignant de l'habitat essentiel

Les organismes compétents continuent de travailler à la production de documents dans les délais prévus par la Loi et travaillent à la publication des programmes de rétablissement et des rapports de mise en œuvre qui sont en retard. ECCC accuse un retard dans la publication de 28 programmes de rétablissement et de 226 rapports de mise en œuvre relatifs à des programmes de rétablissement actifs. Parcs Canada n'accuse aucun retard en ce

qui concerne les programmes de rétablissement et les rapports de mise en œuvre relatifs à des programmes de rétablissement. Le MPO, pour sa part, accuse un retard dans la publication de 4 programmes de rétablissement et de 12 rapports de mise en œuvre relatifs à des programmes de rétablissement.

Plans d’actions

Un plan d’action expose les mesures de conservation à prendre pour lutter contre les menaces qui pèsent sur l’espèce et atteindre les objectifs en matière de population et de répartition définis dans le programme de rétablissement. Il peut comprendre la désignation d’habitat essentiel, dans la mesure du possible, selon la meilleure information disponible et conformément au programme de rétablissement.

Tableau 3. Espèces pour lesquelles un plan d’action a été publié en 2024

Organisme compétent responsable	Plan d’action, version finale	Plan d’action, proposition	Rapport de mise en œuvre ^b
Environnement et Changement climatique Canada	Aucun	Aucun	Caribou boréal^{ab}
Parcs Canada	Aucun	Parc national du Canada de l’Île-du-Prince-Édouard et les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada à l’Île-du-Prince-Édouard : plan d’action visant des espèces multiples [proposition]	Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement et du plan d’action portant sur l’isoète de Bolander (Isoetes bolanderi) au Canada
Pêches et Océans Canada	- Méné camusa^{bc} - Méné long^{ab} - Lépisoté tacheté^{ab} - Esturgeon blanc, populations du cours supérieur du fleuve Fraser, du cours supérieur du fleuve Columbia, du cours supérieur de la rivière Kootenay et de la rivière Nechako^a	- Plan d’action multiespèces du bassin versant de la rivière Richelieu au Canada - Béluga, population de l’estuaire du Saint-Laurent - Fouille-roche gris, populations du lac Érié et du lac Ontario^{ab} - Méné long^{ab} - Méné camus^{abc} - Méné à grandes écailles, populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent	Ormeau nordique^{ab}

^a L’Agence Parcs Canada a contribué à l’élaboration du plan d’action puisqu’elle est aussi un organisme compétent pour cette espèce, car celle-ci est présente sur les terres ou dans les eaux qu’elle administre.

^b Parcs Canada établit des objectifs en matière de population et de répartition propres à chaque site pour la portion des espèces présentes dans un parc national. Ces objectifs sont compatibles avec les objectifs nationaux en matière de population et de répartition des espèces visées, tels qu’ils sont définis dans un programme de rétablissement.

^c Programme de rétablissement et/ou plan d’action modifié.

Les organismes compétents continuent de travailler à la production de documents dans le respect des délais et travaillent à la publication des plans d’action et des rapports de mise en œuvre qui sont en retard. ECCC accuse un retard dans la publication d’un plan d’action pour 217 espèces et dans la publication de 21 rapports de mise en œuvre relatifs à des plans d’action actifs. Parcs Canada n’accuse aucun retard en ce qui concerne les plans

d'action et les rapports de mise en œuvre connexes. Le MPO accuse un retard dans la publication d'un plan d'action pour 17 espèces et dans la publication de 13 rapports de mise en œuvre relatifs à des plans d'action.

Le ministre de l'Environnement a publié le [Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement \(période 2017–2022\) et du plan d'action \(période 2018–2023\) du caribou \(Rangifer tarandus\), population boréale, au Canada](#) le 10 mai 2024. Le rapport met en évidence les progrès réalisés au cours des cinq dernières années par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans la mise en œuvre du programme de rétablissement et du plan d'action fédéraux sur le caribou boréal. Il comprend des évaluations de l'état des populations et de l'habitat, et résume les principales mesures de rétablissement prises à l'échelle nationale, ainsi que dans chaque province et territoire. Dans l'ensemble, le rapport montre que des progrès ont été réalisés dans des domaines clés, mais qu'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs fixés dans le programme national de rétablissement du caribou boréal.

Plans de gestion

Un plan de gestion se distingue d'un programme de rétablissement et d'un plan d'action par le fait qu'il fixe des mesures de conservation visant à empêcher qu'une espèce préoccupante ne devienne une espèce menacée ou en voie de disparition et qu'il ne désigne pas l'habitat essentiel. Au besoin, les plans de gestion peuvent être préparés pour de multiples espèces à l'échelle d'un écosystème ou d'un paysage.

Tableau 4. Espèces pour lesquelles un plan de gestion a été publié en 2024

Organisme compétent responsable	Plan de gestion, version finale	Plan de gestion, proposition	Rapport sur la mise en œuvre
Environnement et Changement climatique Canada	• Tortue musquée^a • Chardon de Pitcher^a	• Aucun	
Parcs Canada	• Aucun	• Aucun	• Aucun
Pêches et Océans Canada	• Crapet du Nord, populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent^a • Lamproie argentée, populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent^a	• Aucun	• Brochet vermiculé^a • Loup Atlantique^a

^a L'Agence Parcs Canada a contribué à l'élaboration du plan d'action puisqu'elle est aussi un organisme compétent pour cette espèce, car celle-ci est présente sur les terres ou dans les eaux qu'elle administre.

Les organismes compétents continuent de travailler à la production de documents dans les délais prévus par la Loi et travaillent à la publication des plans de gestion et des rapports de mise en œuvre qui sont en retard. ECCC accuse un retard dans la publication d'un plan de gestion pour 21 espèces et dans la publication de 64 rapports de mise en œuvre relatifs à des plans de gestion actifs. Parcs Canada n'accuse aucun retard en ce qui concerne les plans de gestion et les rapports de mise en œuvre connexes. Le MPO, pour sa part, accuse un retard dans la publication d'un plan de gestion pour 7 espèces et d'un rapport de mise en œuvre relatif au plan de gestion pour 15 espèces.

Habitat essentiel

L'habitat essentiel est désigné dans le programme de rétablissement ou dans un plan d'action pour l'espèce, selon les besoins, afin d'appuyer les objectifs en matière de population et de répartition énoncés dans ces documents de planification.

En 2024, ECCC a publié le [Rapport d'étape sur les mesures prises pour la protection de l'habitat essentiel des espèces en péril au Canada \(octobre 2023 à mars 2024\)](#) et le [Rapport d'étape sur les mesures prises pour la protection de l'habitat essentiel des espèces en péril au Canada \(avril 2024 à septembre 2024\)](#).

En outre, ECCC a publié la deuxième mise à jour de l'[ensemble de données nationales sur l'habitat essentiel des espèces en péril](#), qui affiche les zones géographiques dans lesquelles se trouve l'habitat essentiel des espèces terrestres en péril au Canada. L'ensemble des données a été publié en tant que données ouvertes sur la Plateforme de science et de données ouvertes, permettant au public d'accéder à des cartes interactives de l'habitat essentiel de 284 espèces en péril. L'interprétation de ces données géospatiales est disponible dans les documents de rétablissement figurant dans le Registre public des espèces en péril.

La [Carte des espèces aquatiques en péril](#) du MPO est accessible en ligne pour appuyer la planification de projets visant à protéger l'habitat essentiel et d'autres lieux où des espèces en péril sont présentes.

4.2. Activités de rétablissement



Bois de caribou et nettoyage au Parc national de Gausuittuq

Les plans d'action et les plans de gestion proposent diverses mesures qui peuvent contribuer au rétablissement d'espèces en péril ainsi qu'à la remise en état et à l'amélioration d'écosystèmes partout au Canada. Bon nombre de ces mesures sont prises ou financées par ECCC, Parcs Canada et le MPO.

En 2024–2025, l'Agence Parcs Canada a mis en œuvre des mesures de rétablissement sur les terres et dans les eaux qu'elle administre, notamment des activités de recherche, de remise en état ainsi que de sensibilisation et d'éducation du public. Parcs Canada est en voie d'achever 85 % des mesures de rétablissement définies dans les plans d'action actuels visant des espèces multiples. Parcs Canada a appuyé la réalisation de plus de 23 initiatives en partenariat avec des organisations non gouvernementales, des établissements d'enseignement, des citoyens et des communautés autochtones, notamment :

- le rétablissement du caribou de Peary dans le parc national Gausuittuq en :
 - adoptant le *Inuit Qaujimagajatuqangit*, le savoir expérientiel des Inuits, et en faisant progresser l'intendance autochtone;
 - poursuivant le nettoyage des barils de carburant et d'autres débris non dangereux dans plusieurs sites afin de remettre en état l'habitat du caribou de Peary;

- examinant les liens entre le caribou de Peary et l'environnement dans son ensemble, par l'intermédiaire de la terre, de l'eau, d'autres espèces sauvages et de l'humain;
- partageant les progrès des travaux sur les réseaux sociaux et dans le [Rapport de Parcs Canada sur la conservation de 2018 à 2023](#);
- le rétablissement des espèces en péril dans le parc national de la Pointe-Pelée en :
 - éliminant la quenouille glauque (hybride) (*Typha x glauca*) envahissante de l'habitat de milieux humides qui abrite plus de 19 espèces en péril, y compris le Petit blongios et de nombreuses espèces de poissons et de tortues en péril;
 - créant plus de 1 413 m² d'habitat d'eau libre et 339 m d'habitat de lisière pour soutenir les espèces en péril;
 - collaborant avec des partenaires universitaires pour étudier la réponse des espèces indigènes à diverses techniques de remise en état;
 - partageant des connaissances et des leçons tirées avec les partenaires des Premières Nations et une communauté de pratique régionale.



Marais du Parc national de la Pointe-Pelée

En vedette : Remise en état de l'habitat de la tortue des bois

Le parc national de la Mauricie protège la tortue des bois depuis près de 30 ans. Depuis 2019, l'équipe du parc s'efforce de prévenir la mortalité routière, principale menace à la survie de l'espèce. En 2021, le parc a participé à la création du groupe Tortue Action Mauricie, qu'il coordonne avec deux autres organismes locaux. Cette collaboration permet de mieux coordonner les mesures de protection des tortues à l'échelle régionale, y compris celles visant à réduire la mortalité routière.

Dans le cadre de cette initiative, une clôture de déviation permanente a été installée dans le parc en 2024 pour éloigner les tortues d'un tronçon de route où plusieurs d'entre elles avaient été observées. Depuis son installation initiale en tant que projet pilote en 2020, aucune tortue n'a été observée sur ce tronçon de route. En 2025, l'équipe du parc installera un panneau à messages variables et des dos d'âne pour réduire la vitesse des véhicules dans les zones sensibles.

Ces mesures s'ajoutent au suivi annuel de la population de tortues des bois, effectué depuis 1996 dans l'un des plus grands sites de ponte connus de l'espèce. L'équipe protège également les nids et les nouveau-nés contre la prédation, une autre menace importante pour la survie de l'espèce. Grâce à toutes ces mesures, de 2022 à 2024, le nombre de nids observés était le plus élevé depuis 20 ans.



Tortue des bois



Employés effectuant des travaux d'entretien

Programme d'intendance de l'habitat

Le [Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril](#) (PIH) du gouvernement du Canada a été établi en 2000. Ce programme de financement fondé sur les demandes est administré par ECCC (pour les espèces terrestres) et le MPO (pour les espèces aquatiques) et mis en œuvre à l'échelle régionale. Les projets financés par le PIH sont des projets qui sont présentés par des Canadiens et qui contribuent directement aux objectifs de rétablissement et aux objectifs en matière de population d'espèces en péril et empêchent que d'autres espèces ne deviennent une préoccupation en matière de conservation. Les données disponibles les plus exhaustives sur le PIH sont celles de 2023-2024.

PIH pour les espèces terrestres en péril

En 2023–2024, ECCC a accordé un financement de plus de 5,5 millions de dollars à 100 projets du PIH menés par 93 bénéficiaires différents qui ont rapporté plus de 11,1 millions de dollars en espèces et en contributions non financières. Quarante-huit nouveaux projets ont été lancés, et 6 des 52 autres projets pluriannuels en cours bénéficiant d'engagements financiers existants des années précédentes ont reçu des fonds supplémentaires pour élargir leur portée. En outre, la durée maximale des accords de financement du PIH a été prolongée de 3 à 5 ans. Au total, plus de 13,8 millions de dollars de fonds d'ECCC ont été engagés en 2023–2024 pour des projets s'étalant jusqu'en 2027–2028.

Les projets de 2023–2024 ciblaient au total 162 espèces terrestres en péril. Les résultats sur le terrain comprenaient la protection de plus de 51 300 hectares d'habitat protégé et 8 000 hectares d'habitat nouvellement protégé par le biais d'accords avec les propriétaires fonciers, tandis que des accords de protection de l'habitat couvrant 95 000 hectares supplémentaires ont été renouvelés. L'habitat des espèces en péril a également été amélioré sur plus de 21 600 hectares et sur plus de 16 kilomètres de littoral.

PIH pour les espèces aquatiques en péril

Le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces aquatiques en péril du MPO a investi environ 4 millions de dollars dans des projets pluriannuels nouveaux ou déjà approuvés afin de soutenir les activités d'intendance menées par des partenaires externes dans les écosystèmes aquatiques d'eau douce et marins du Canada.

Depuis sa création, le PIH du MPO a soutenu avec succès plus de 240 projets impliquant plus de 790 partenaires des communautés autochtones, des provinces et des territoires, d'organisations environnementales, de l'industrie et des universités, qui ont directement contribué au rétablissement de plus de 120 espèces aquatiques en péril. En 2024, le programme a approuvé et administré 25 nouveaux projets ainsi que d'autres projets pluriannuels approuvés les années précédentes.

Les projets du PIH en 2024 ont soutenu des mesures d'intendance dans tout le Canada, ce qui a donné lieu à des activités de sensibilisation, des relevés, des inventaires et des améliorations de l'habitat, telles que l'élimination d'obstacles et la remise en état. Parmi les autres activités importantes, citons le soutien à la réduction du risque de collision avec les navires et des effets du bruit sur les espèces de baleines en péril, parmi de nombreuses autres initiatives importantes en faveur des espèces aquatiques en péril.

Projet du PIH : Initiative de réhabilitation de l'habitat du méné long d'Ontario Streams

Le méné long (*Clinostomus elongatus*) est un poisson indigène de l'Ontario, qui est considéré en voie de disparition aux niveaux fédéral et provincial et vulnérable aux changements de la qualité de l'eau. La pollution et les déchets dans les cours d'eau ont entraîné une diminution de la qualité de l'eau dans la région du Grand Toronto. Ontario Streams, un promoteur de la région de l'Ontario et des Prairies qui a reçu un financement en 2023–2024, vise à améliorer l'habitat dégradé du méné long grâce à des plantations riveraines et à la remise en état des cours d'eau au cours de ce projet de trois ans. Le projet d'Ontario Streams mettra en œuvre des techniques de remise en état pour réduire l'apport de sédiments dans les cours d'eau en installant des structures d'amélioration de l'habitat, en augmentant la couverture végétale riveraine indigène et en éliminant les polluants lors de corvées de nettoyage. Ces objectifs seront atteints en menant des activités bénévoles d'intendance pour la plantation riveraine et de ramassage de déchets dans les zones riveraines et en aidant le personnel d'Ontario Streams à installer des structures d'amélioration de l'habitat dans les cours d'eau. Avec le soutien du PIH, Ontario Streams peut continuer à prendre des mesures efficaces pour garder l'eau propre, claire et fraîche pour le méné long.

Partenariats autochtones pour les espèces en péril / Fonds autochtone pour les espèces en péril

À l'automne 2024, ECCC a renommé le programme Fonds autochtone pour les espèces en péril (FAEP), qui est devenu le programme des Partenariats autochtones pour les espèces en péril (PAEP); toutefois, le MPO continue d'utiliser le nom d'origine. Tous les aspects relatifs au programme de financement demeurent inchangés. Établi en 2004, ce programme fondé sur des demandes est mis en œuvre par ECCC (espèces terrestres) et par le MPO (espèces aquatiques). Le programme est axé sur le renforcement de la capacité des communautés autochtones à diriger l'intendance des espèces en péril et des espèces importantes sur le plan culturel et à contribuer à une mise en œuvre plus étendue de la LEP.

PAEP (projets terrestres)

Les projets terrestres des PAEP soutiennent la capacité des peuples autochtones à diriger le rétablissement des espèces en péril et des espèces importantes sur le plan culturel, telles que le caribou, le frêne noir et les tortues, en permettant un large éventail de mesures de conservation qui tirent parti des connaissances autochtones, font participer les communautés et facilitent l'exercice des droits et des responsabilités liés à l'intendance. Au cours de l'exercice 2023–2024, le volet des espèces terrestres des PAEP :

- a versé 2,49 millions de dollars à 27 nouveaux projets et à 31 projets pluriannuels dirigés par des Autochtones déjà approuvés (58 au total);
- a entraîné des investissements supplémentaires de plus de 3,2 millions de dollars (en espèces et en contributions non financières);
- a fait participer 58 gouvernements, communautés et organisations autochtones, à titre de bénéficiaires.

Fonds autochtone pour les espèces en péril (FAEP) (projets aquatiques)

Au cours de l'exercice 2023–2024, le volet des espèces aquatiques du FAEP :

- a alloué plus de 3 millions de dollars à 21 nouveaux projets et à 26 projets pluriannuels déjà approuvés (47 au total);
- a entraîné des investissements supplémentaires de plus de 1 million de dollars (en espèces et contributions non financières);
- a versé des fonds à 41 organisations et collectivités autochtones.

Projet du FAEP : Suivi et intendance des espèces en péril avec les communautés Mi'kmaw de la Nouvelle-Écosse continentale

La Confederacy of Mainland Mi'kmaq (CMM) a mené un projet axé sur le saumon atlantique, l'alasmidonte renflée et l'anguille d'Amérique à l'intérieur de la baie de Fundy. Les objectifs du projet ont été atteints en faisant des relevés des populations des espèces en péril cibles, en recueillant des données et des échantillons, en élaborant de nouvelles activités de rétablissement et en élargissant les activités de sensibilisation et d'éducation. Les principaux résultats du projet ont été l'intégration des connaissances des Mi'kmaq dans les activités de conservation et de rétablissement, et le soutien continu aux programmes existants de rétablissement et de gestion des espèces en péril par la collecte de données et d'échantillons. La CMM a fait partie intégrante de l'amélioration du partage de renseignements entre les collaborateurs afin de soutenir l'évaluation des stocks d'espèces en péril et les programmes de conservation en cours. Les ateliers de sensibilisation sur les moules d'eau douce et le saumon ont permis d'améliorer la gestion et la mise en œuvre de la LEP par les communautés, tout en promouvant les stratégies de rétablissement des espèces cibles et en renforçant le rôle actif des communautés mi'kmaq dans la protection des espèces en péril pour les générations futures.

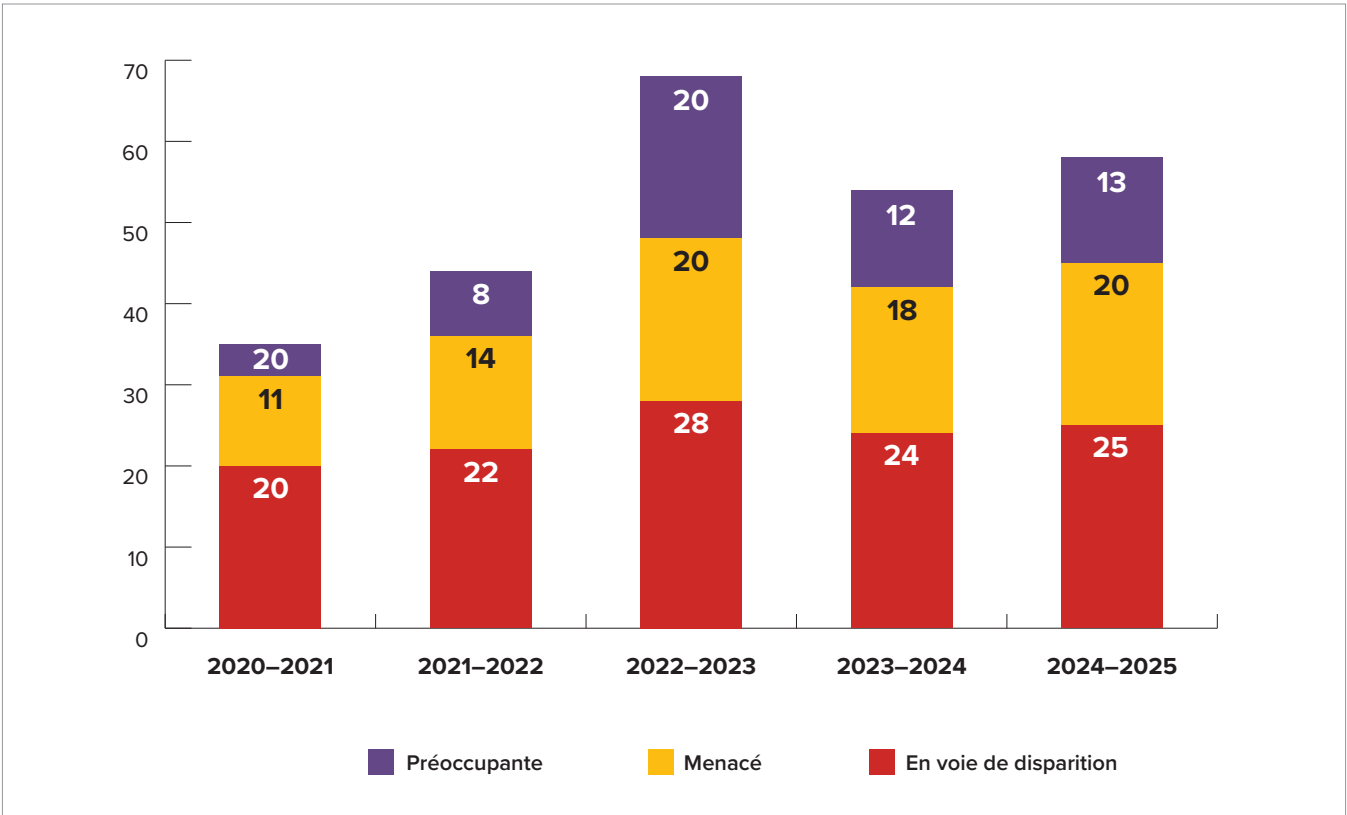
Programme interministériel pour l'habitat essentiel

Établi en 2020, le [Programme interministériel pour l'habitat essentiel \(PIHE\)](#) est un programme de financement dirigé administré par ECCC. Le PIHE encourage les ministères, les organismes et les sociétés d'État du gouvernement fédéral (autres qu'ECCC, Parcs Canada et le MPO) à diriger des projets visant le rétablissement des espèces en péril par la conservation et la remise en état de leur habitat sur le territoire domanial ou les terres administrées par le gouvernement fédéral. Le PIHE fonctionne par année fiscale, du 1^{er} avril au 31 mars, en raison de la nature financière du programme.

Au cours de l'exercice de 2024–2025, le PIHE :

- a versé 355 078 \$ à 8 projets (7 pluriannuels, 1 nouveau);
- a entraîné des investissements supplémentaires de 390 414 \$ (en espèces et en contributions non financières);
- a fait participer six ministères fédéraux et une société d'État, ainsi que leurs nombreux partenaires (communautés autochtones, organisations environnementales, universités, gouvernements provinciaux et propriétaires fonciers privés);
- a soutenu des mesures de rétablissement et de conservation visant 58 espèces inscrites à l'annexe 1 de la LEP.

Figure 4. Nombre d'espèces inscrites à l'annexe 1 de la LEP bénéficiant de projets du PIHE, par statut de la LEP



Dans l'ensemble, les projets financés ont atteint leurs objectifs, qui comprenaient la remise en état de l'habitat essentiel grâce à l'élimination d'espèces envahissantes, le maintien d'une banque de graines prélevées sur le terrain d'espèces en péril, des relevés des populations d'espèces en péril à l'appui d'[autres mesures de conservation efficaces par zone \(AMCEZ\)](#), ainsi que le suivi et la réintroduction d'espèces indigènes.

Mesures de rétablissement des écosystèmes du chêne de Garry sur les propriétés de la Base des Forces canadiennes Esquimalt, en Colombie-Britannique

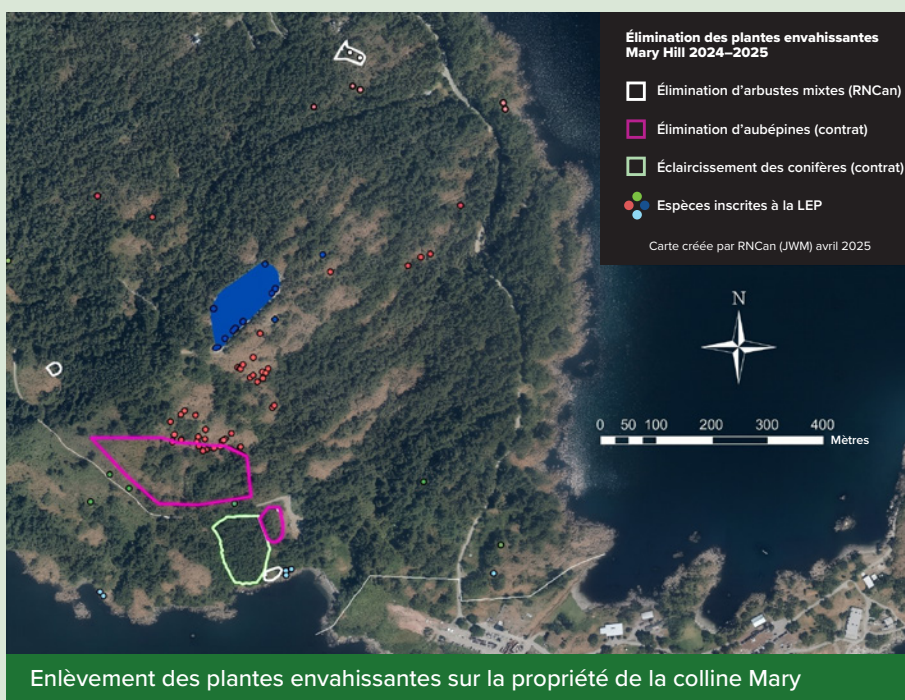
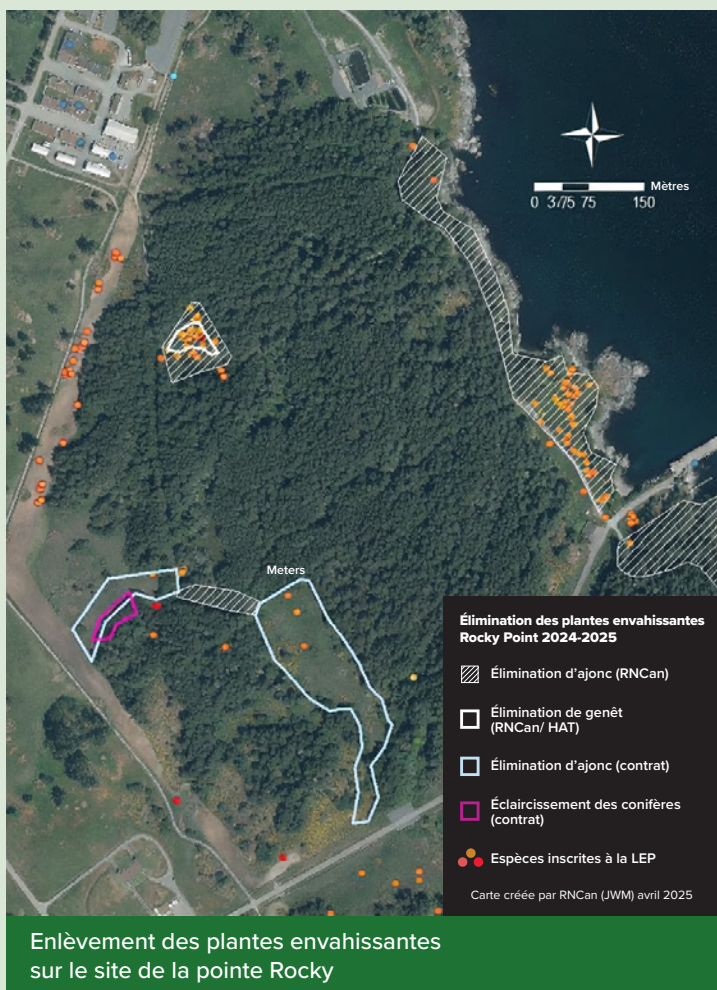
Les forêts et les prairies de chêne de Garry du sud-ouest de la Colombie-Britannique représentent l'un des écosystèmes les plus menacés au pays. Les fragments restants continuent d'être dégradés par la prolifération d'arbustes et d'arbres dans des zones qui étaient auparavant des forêts et des prairies ouvertes. Afin d'atténuer les effets de cette menace sur les plantes inscrites à l'annexe 1 de la LEP, le ministère de la Défense nationale mène un projet de gestion à long terme de l'écosystème visant à remettre en état l'habitat du chêne de Garry en éliminant les arbustes envahissants et les arbres indigènes qui empiètent sur l'habitat. Le projet actuel s'inscrit dans le cadre de mesures d'intendance plus larges qui sont mises en œuvre depuis plus de dix ans et s'appuie sur un projet précédent de neuf ans financé par le Fonds interministériel pour le rétablissement. Le PIHE finance ce projet depuis 2020.

Espèces ciblées : Epilobe densiflore, bartramie à feuilles dressées, carex tumilicole, limnanthe de Macoun, sanicle bipinnatifide, jonc de Kellogg et entosthodon fasciculé.

Réalisations en 2024–2025

- Les arbustes envahissants les plus prioritaires (ajonc et aubépine monogyne) ont été réduits à une couverture de 5 % dans deux des trois sites.
- L'éclaircissement des conifères a été réalisé sur plus de 95 % des trois propriétés.
- Tout l'habitat occupé et l'habitat essentiel des plantes inscrites à l'annexe 1 de la LEP sont débarrassés des arbustes envahissants sur les trois sites du projet.
- Découverte de la balsamorhize à feuilles deltoïdes, qui est en voie de disparition, au cap Albert.
- Plus de 5 kg de graines de 26 espèces indigènes ont été récoltées pour être semées directement dans des zones perturbées par les activités de traitement ou laissées à nu après avoir été ombragées par des arbustes envahissants.





Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril

Le Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril (FNCEAP) appuie le rétablissement et la protection des espèces aquatiques en péril. Depuis sa création en 2018, le FNCEAP a appuyé 94 projets, et 57 autres sont en cours.

À ce jour, le gouvernement a investi plus de 120 millions de dollars pour financer des mesures visant à protéger les espèces aquatiques en péril dans des lieux prioritaires contre les menaces qui pèsent sur elles. Ce financement a permis de soutenir des projets qui profitent à plus de 150 populations d'espèces aquatiques en péril associées à 9 lieux prioritaires et à 2 menaces marines (interactions avec la pêche [y compris l'empêchement et les prises accessoires d'espèces aquatiques en péril] ou perturbations physiques et acoustiques [y compris les collisions avec des navires et le bruit marin]).

Projets du FNCEAP

Remise en état de l'habitat du cours principal et de l'habitat hors chenal de la rivière Okanagan à Okanagan Falls, en Colombie-Britannique

En 2024, dans le cadre d'un accord triennal, l'Okanagan Nation Alliance a achevé les travaux de remise en état dans deux sites du cours principal de la rivière Okanagan. Ces travaux profiteront aux espèces aquatiques en péril, telles que la gonidée des Rocheuses, et aux espèces évaluées par le COSEPAC, comme le saumon chinook. Les travaux de remise en état comprenaient la construction de deux radiers à l'aide de rochers, l'enlèvement d'un barrage et la revégétalisation des berges.

Observation en temps réel des mammifères marins à l'aide d'une technologie intégrée d'IA et de drones pour les espèces de la mégafaune marine en péril

L'objectif de ce projet de trois ans est d'augmenter les capacités des [observateurs de mammifères marins](#) (en anglais seulement) grâce à l'utilisation d'une technologie novatrice de drones et de l'intelligence artificielle (IA). En 2024, l'organisme a collaboré avec [Edgewise Environmental](#) (en anglais seulement) pour recueillir leur expertise et intégrer leurs conseils dans la formation des observateurs de mammifères marins, en utilisant la première version de leur système d'IA appelé « Möbius ». [Whale Seeker](#) et Edgewise ont effectué des tests bêta du système d'IA et ont compilé les commentaires pour leur version mise à jour de « Möbius ». Cette nouvelle version sera testée sur le terrain et affinée en 2025. L'objectif de ce projet est de placer le Canada à l'avant-garde de la détection en temps réel des mammifères marins.

Renverser la tendance relative au corégone de l'Atlantique et au saumon atlantique, population de l'intérieur de la baie de Fundy, en Nouvelle-Écosse (Université Dalhousie)

En 2024, l'Université Dalhousie a poursuivi son projet du FNCEAP (2023-2026) en utilisant des outils de suivi par télémétrie acoustique pour observer deux espèces menacées de la Nouvelle-Écosse inscrites à l'annexe 1 de la LEP : le corégone de l'Atlantique dans le bassin versant de la Petite Rivière et le saumon atlantique, population de l'intérieur de la baie de Fundy, dans son habitat marin. Les activités réalisées dans le cadre du projet comprennent l'implantation d'émetteurs acoustiques dans des corégones atlantiques maintenus à des fins de conservation dans l'Aquatron de l'Université Dalhousie, et dans des saumons atlantiques du Centre de biodiversité de Coldbrook du MPO. Lors des travaux menés en 2024, des corégones de l'Atlantique munis d'émetteurs ont été relâchés dans leur bassin versant d'origine et ont fait l'objet d'un suivi. Les données sur les déplacements permettent de mieux comprendre l'utilisation de l'habitat et aideront à choisir des sites de transfert dans les bassins versants non indigènes, ce qui constitue une mesure de rétablissement essentielle pour l'espèce. Des saumons charognards de l'intérieur de la baie de Fundy ont également été munis d'émetteurs, relâchés et suivis en 2024, afin de tirer parti du système unique et étendu de réseaux de télémétrie acoustique actuellement présent dans la baie de Fundy. Le travail de suivi des saumons contribue à combler les principales lacunes en matière de connaissances

sur les menaces marines et les déplacements dans cet environnement. Dans le cadre du projet, une série de vidéos mettant en lumière les activités du projet ont été diffusées en 2024 afin de susciter davantage d'intérêt et de soutien pour la conservation de ces espèces.

Réduction des menaces pesant sur les espèces aquatiques en péril dans les eaux de la côte sud de Terre-Neuve

La Fondation Québec-Labrador (FQL) mène un projet de quatre ans (2023–2026) dans les eaux de la côte sud de Terre-Neuve-et-Labrador dans le but de réduire la mortalité des espèces aquatiques en péril résultant des interactions avec la pêche et de contribuer au rétablissement des espèces en péril, notamment la baleine noire de l'Atlantique Nord et le saumon atlantique du sud de Terre-Neuve. Ce projet s'appuie sur le succès d'un précédent projet du FNCEAP, dans le cadre duquel l'équipe du projet organise des « dialogues à quai » avec les pêcheurs pour les encourager à se conformer aux mesures de rétablissement et à prendre des mesures volontaires de gestion responsable, telles que le signalement des incidents d'empêchement ou d'échouage, la remise à l'eau des loups de mer vivants et la réduction et le détournement des débris plastiques en mer. Grâce à une collaboration avec les villes, les pêcheurs et les administrations portuaires, des procédures de collecte et d'enlèvement des déchets liés à la pêche, tels que les doublures des boîtes d'appâts, sont mises en œuvre. La FQL travaille également en partenariat avec les villes locales et les groupes d'intendance pour encourager le signalement du braconnage du saumon, l'adoption de meilleures pratiques de pêche récréative et la réduction de la pollution et des déchets dans les cours d'eau grâce à la mise en place de panneaux d'information sur l'intendance du saumon. L'éducation et la sensibilisation sont des éléments essentiels à la réussite du projet, car elles permettent de fournir des renseignements, d'encourager des actions positives et une gestion durable des eaux marines de la côte sud et de l'habitat des espèces aquatiques en péril dans les cours d'eau. Le projet a été salué par les pêcheurs et, chaque année, un nombre croissant d'entre eux adoptent la pratique consistant à rapporter leurs déchets plastiques. À ce jour, on a évité que 123 062 doublures de boîtes d'appâts soient jetées dans l'océan.

Patrimoine naturel bonifié

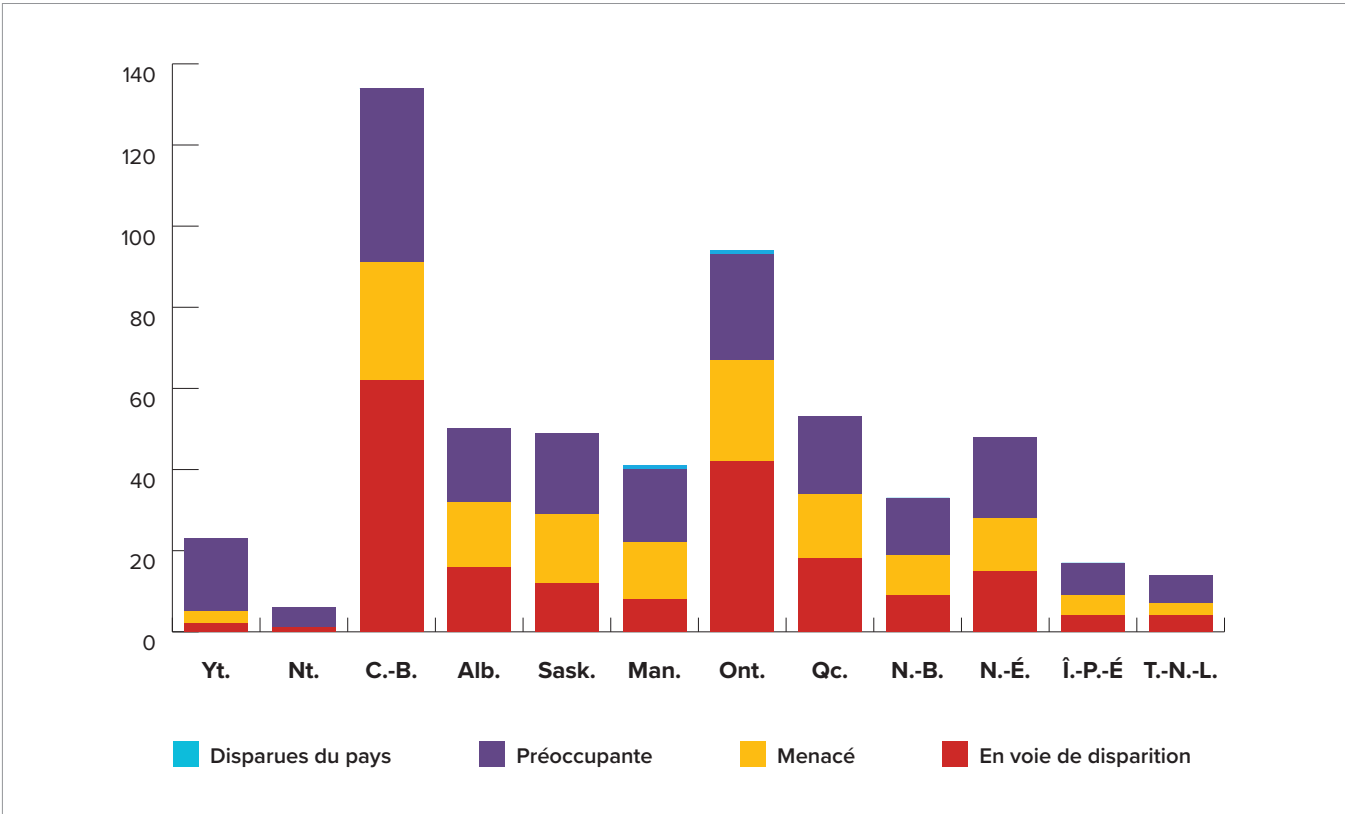
Grâce à l'initiative du Patrimoine naturel bonifié (PNB), le gouvernement du Canada a fait progresser les mesures de conservation qui contribuent directement à la protection et au rétablissement des espèces en péril.

L'un des principaux points de ce travail est la mise en œuvre de l'*Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada* (ci-après, l'[Approche pancanadienne](#)), qui fait progresser les mesures de rétablissement de la LEP en investissant dans des mesures qui peuvent avoir une incidence optimale grâce à des travaux ciblés dans des lieux prioritaires, sur des espèces prioritaires et dans des secteurs prioritaires où les menaces cumulatives peuvent être gérées.

Lieux prioritaires

Les lieux prioritaires et les lieux prioritaires désignés par les collectivités (LPDC) présentent une biodiversité importante, de fortes concentrations d'espèces en péril et des possibilités de faire progresser les mesures de conservation. En 2024–2025, le gouvernement fédéral a investi 37,8 millions de dollars dans 159 projets dans des [lieux prioritaires](#) et des LPDC, avec un financement supplémentaire provenant de fonds de contrepartie des partenaires. Les projets sont réalisés dans 12 lieux prioritaires désignés en collaboration par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et dans 17 LPDC qui ont été déterminés au moyen d'appels de candidatures ouverts. Les LPDC doivent abriter plusieurs espèces en péril.

Figure 5. Nombre d'espèces menacées qui devraient bénéficier de projets dans les lieux prioritaires et les lieux prioritaires désignés par les collectivités



Exemples de projets appuyant les objectifs des lieux prioritaires en 2024–2025 :

- Mener des activités de gestion de l'habitat en installant des infrastructures (p. ex. clôtures et signalisation) visant à atténuer la mortalité routière des espèces d'amphibiens et de reptiles en péril et adopter une approche coordonnée de sensibilisation et de communication entre les partenaires et le grand public dans le lieu prioritaire de la Forêt Walsingham de Long Point, en Ontario.
- La protection permanente des terres privées contenant de l'habitat, et en particulier de l'habitat essentiel, pour de multiples espèces en péril dans le lieu prioritaire Kespukwitk/sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Le projet appuie également des activités de sensibilisation et d'éducation ciblées auprès des propriétaires fonciers privés dont les terres abritent de l'habitat pour les espèces en péril.
- L'amélioration et la protection de l'habitat des prairies indigènes par la mise en œuvre de pratiques de gestion bénéfiques, la poursuite des initiatives de protection de l'habitat des espèces en péril et des relevés de référence et de suivi des espèces en péril pour orienter l'élaboration d'un plan de gestion des aires de répartition et la mise en œuvre de pratiques de gestion bénéfiques dans le lieu prioritaire du sud-ouest du Manitoba.

Parcs Canada est responsable de la protection et de la gestion des écosystèmes qui se trouvent dans les parcs nationaux. Comme les parcs nationaux chevauchent six lieux prioritaires, il est possible de collaborer avec les partenaires afin de maximiser les effets positifs en matière de conservation à l'échelle du paysage pour de nombreuses espèces en péril. Parcs Canada est également un partenaire clé dans au moins cinq initiatives visant les LPDC.

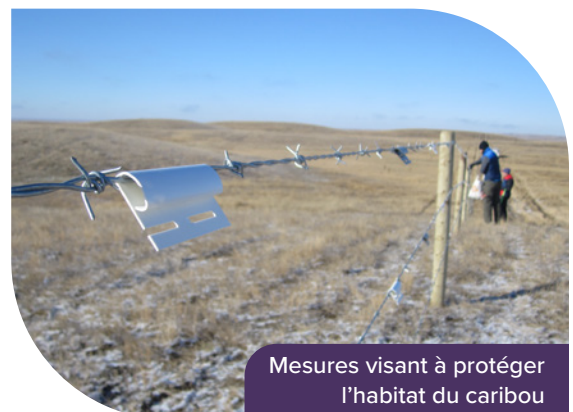
Espèces prioritaires

En 2024–2025, l'initiative [Espèces prioritaires](#) a investi 54 millions de dollars dans 35 projets au pays, ce qui devrait permettre d'obtenir 42,2 millions de dollars supplémentaires. Ces investissements soutiennent des mesures de conservation sur le terrain pour les six espèces en péril prioritaires déterminées dans le cadre de l'Approche pancanadienne : caribou de la toundra (y compris la population Dolphin-et-Union), caribou de Peary, caribou boréal, caribou des montagnes du Sud, bison des bois et Tétràs des armoises. Mis en œuvre par 24 bénéficiaires de financement uniques, ces projets ont contribué de manière importante au rétablissement de ces espèces en péril, notamment :

- collecte de données sur la taille et les tendances de la population qui montrent qu'en 2024, il y aura plus de sous-populations de caribous des montagnes du Sud dont la taille est stable ou en augmentation que de sous-populations dont la taille est à la baisse;
- mise en œuvre ou élaboration de 23 plans de gestion des aires de répartition du caribou boréal;
- achèvement ou mise en œuvre de 90 % des mesures de rétablissement du bison des bois au Canada;
- soutien à la collaboration, au leadership et au partage des connaissances, comme le Consortium national du savoir sur le caribou boréal et le Ronald Lake Buffalo Herd Cooperative Management Board;
- mobilisation de 37 communautés autochtones par le biais d'activités telles que des ateliers et des réunions communautaires parrainés, et l'octroi de financement direct pour soutenir les activités de rétablissement;
- démantèlement ou reboisement d'au moins 40 kilomètres de routes et d'autres éléments linéaires, remise en état de plus de 50 hectares d'habitat essentiel pour les espèces prioritaires et protection d'au moins 2 000 hectares de terres à des fins de conservation.

Les six espèces prioritaires sont présentes dans des lieux administrés par Parcs Canada. Parcs Canada poursuit ses efforts pour soutenir le rétablissement de ces espèces :

- **Bison des bois** – Les essais prometteurs d'un vaccin recombinant (tuberculose bovine et brucellose bovine) pourraient aboutir à la mise au point d'un vaccin oral sûr et efficace pour protéger le bison des bois contre les maladies bovines exotiques. Ces résultats éclairent la gestion des bisons afin d'améliorer la diversité génétique et le rétablissement de l'espèce.
- **Caribou des montagnes du Sud** – L'aménagement du Centre d'élevage de conservation du caribou est maintenant terminé, et le parc national Jasper prévoit d'accueillir son premier caribou en 2025. Un comité consultatif autochtone a été créé et plusieurs partenaires autochtones soutiennent les caribous en organisant des cérémonies et en recueillant du lichen pour les caribous en captivité.
- **Tétràs des armoises** – Huit kilomètres de clôture ont été balisés dans l'habitat essentiel de l'espèce pour améliorer la visibilité des fils de clôture et réduire le risque de mortalité dû aux collisions de l'espèce avec les clôtures.



- **Caribou boréal** – Des recherches et des travaux sont en cours pour améliorer la qualité de l’habitat et la connectivité pour le caribou boréal dans le parc national Pukaskwa. La collaboration se poursuit avec les partenaires (gouvernement de l’Ontario, nations autochtones) pour soutenir le rétablissement du caribou boréal dans la chaîne côtière du lac Supérieur.

Secteurs prioritaires

L’Initiative sur les secteurs prioritaires vise à faire progresser la protection et le rétablissement des espèces en péril en améliorant les pratiques bénéfiques et en luttant contre les menaces par l’atténuation, la réduction au minimum ou l’évitement des pratiques nuisibles. ECCC collabore avec des partenaires et des intervenants des secteurs de l’agriculture, des forêts et du développement urbain pour élaborer des cadres stratégiques de conservation des espèces en péril dans ces secteurs.

En 2024, des progrès importants ont été réalisés dans l’avancement des travaux avec tous les trois secteurs, y compris les suivants :

- le cadre pour le secteur forestier progresse, avec l’élaboration d’indicateurs de la santé des forêts afin de soutenir le suivi des effets des opérations forestières sur les espèces en péril et leur habitat;
- le cadre sectoriel pour le développement urbain est bien avancé, et un outil a été lancé à l’échelle nationale pour aider les municipalités à intégrer les considérations relatives aux espèces en péril dans l’évaluation et la gestion des actifs naturels.

Initiative de partenariats autochtones

L’Initiative de partenariats autochtones (IPA) augmente le leadership des partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis en matière de conservation des espèces en péril et des espèces importantes sur le plan culturel d’une manière qui reflète les priorités, les droits et les connaissances uniques des peuples autochtones dans la mise en œuvre de l’Approche pancanadienne et de la LEP.

Au cours de l’exercice de 2023–2024, l’IPA a octroyé 21,5 millions de dollars à 32 nouveaux projets et à 83 projets pluriannuels déjà approuvés. L’initiative a permis d’obtenir des fonds supplémentaires dépassant 6 millions de dollars (en espèces et en contributions non financières) et de soutenir 103 gouvernements, communautés et organisations autochtones. Les projets ont permis de mettre en œuvre des mesures de rétablissement pour des espèces prioritaires telles que le caribou boréal et le caribou des montagnes du Sud, de soutenir des mesures de conservation pour des menaces prioritaires comme la santé de la faune (p. ex. maladie débilitante chronique) et de tirer parti des connaissances autochtones pour orienter les stratégies d’intendance. L’IPA a également contribué à la mise en place d’un mécanisme permettant de remplir plus efficacement les nombreuses obligations de consultation prévues par la LEP.

Cadre pour la conservation des espèces aquatiques en péril

Le MPO a élaboré le Cadre pour la conservation des espèces aquatiques en péril pour cerner les possibilités d’utiliser des approches plurispécifiques dans le but d’améliorer la conservation et le rétablissement des espèces aquatiques en péril inscrites à l’annexe 1 de la LEP et fournir des considérations pour l’application de ces approches.

En 2024, le MPO a intégré les commentaires issus de la consultation externe menée en 2023 et prévoit de publier le cadre en août 2025. Ce cadre servira de guide stratégique pour l’application d’approches collaboratives, fondées sur des données probantes et plurispécifiques visant la conservation et le rétablissement des espèces aquatiques en péril au sein du MPO.



Le troupeau de caribous de Porcupine dans le territoire du Yukon

5. Accords et collaboration

Accords de conservation

La mise en œuvre des mesures de conservation s'est poursuivie en 2024 conformément aux neuf accords de conservation signés antérieurement en vertu de l'article 11 de la LEP pour le caribou boréal et le caribou des montagnes du Sud dans les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario. Ces accords prévoient notamment la protection et la remise en état de l'habitat, la gestion et le suivi des populations, ainsi que des engagements à l'égard de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans par aire de répartition ou de plans similaires à l'échelle du paysage.

L'accord conclu avec les Territoires du Nord-Ouest en vertu de l'article 11 a été modifié en mars 2024 pour en prolonger la durée jusqu'au 15 septembre 2026. Ce délai supplémentaire permet aux gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest d'achever les travaux initialement prévus dans l'accord.

Les investissements réalisés dans le cadre de l'initiative Espèces prioritaires ont soutenu les accords conclus en vertu de l'article 11 de la LEP, notamment en accordant 1,45 million de dollars en nouveaux engagements aux Territoires du Nord-Ouest pour le caribou boréal et 1,46 million de dollars en nouveaux engagements à l'Alberta pour le bison des bois.

En 2024, le MPO a renouvelé un accord de conservation de cinq ans avec Transports Canada, l'Administration portuaire de Vancouver-Fraser et six associations de l'industrie du transport maritime afin d'atténuer les répercussions des perturbations acoustiques et physiques causées par les grands navires commerciaux sur les épaulards résidents du Sud (ERS), une espèce en voie de disparition. L'accord encourage et coordonne les ralentissements volontaires et saisonniers et la modification des trajectoires de transit des navires dans l'intérêt des ERS, ainsi que la collaboration en matière de recherche, d'innovation, d'éducation et de sensibilisation concernant les incidences du transport maritime sur les baleines en péril.

En 2024, la Région du Pacifique du MPO a signé un protocole d'entente avec le gouvernement de la Colombie-Britannique en vertu de l'*Accord Canada-Colombie-Britannique sur les espèces en péril* de 2005 afin d'appuyer le rétablissement des espèces d'eau douce en péril en Colombie-Britannique.

Le MPO continue de travailler avec le gouvernement de la Nation crie (GNC) dans le cadre d'un accord de conservation conformément à l'article 11 de la LEP signé en avril 2022 sur l'esturgeon jaune, populations du sud de la baie d'Hudson et de la baie James, une espèce préoccupante aux termes de la LEP. L'accord et les mesures en cours reconnaissent le rôle essentiel et le leadership de la Nation crie dans la conservation réussie de cette espèce. Depuis la signature de l'accord, un groupe de travail composé de membres du MPO et du GNC travaille à sa mise en œuvre.

En 2024, le Plan de gestion des menaces dirigé par les Cris pour la conservation de l'esturgeon jaune/*Nameu* (ᓇᓴᓴᓴ)/*Nimaau* (ᓇᓴᓴᓴ)/*Name* (NAME) dans le territoire visée par la Convention de la Baie James et du Nord québécois a été parachevé. Il fera partie intégrante du plan de gestion de la LEP dont la publication finale est prévue pour 2025. En 2024, le MPO et le GNC ont entamé la négociation d'un nouvel accord de conservation en vertu de l'article 11 de la LEP afin de superviser la mise en œuvre du plan de gestion sur le territoire cri, sous la direction du GNC. L'ensemble de l'initiative est financé par le Canadian Endangered Species Fund.

Le 5 mars 2025, le Canada, la Colombie-Britannique et le Conseil des leaders des Premières Nations ont publié le [premier rapport annuel](#) sur les activités menées conformément à l'Accord-cadre tripartite sur la conservation de la nature, détaillant les progrès réalisés jusqu'en mars 2024.

Accords pour la nature

Pour relever les défis associés à la crise de la biodiversité et du climat, l'initiative [Accords sur la nature](#) a été lancée dans le cadre du programme Patrimoine naturel amélioré du Canada afin d'établir des priorités communes et des engagements financiers de manière collaborative, dans la perspective où la collaboration entre le Canada, les provinces, les territoires et les partenaires autochtones est essentielle à la protection d'un large éventail d'écosystèmes naturels. Ces accords restent un outil prometteur pour faire avancer les priorités en matière de conservation de la nature au Canada, notamment la conservation par zone et les espèces en péril, tout en renforçant les relations entre les partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones.

En 2024, en vertu de l'Accord Canada-Yukon sur la nature, des progrès ont été réalisés par le gouvernement du Yukon à l'égard des espèces en péril, notamment dans les domaines suivants :

- diriger la recherche et le suivi écologiques dans la zone de conservation d'Aullaviat/Aunguniarvik, en mettant l'accent sur l'habitat du caribou de la Porcupine et les changements de l'aire de répartition observés par les Inuvialuits;
- achever la cartographie des perturbations de surface dans les régions de Northern Tutchone et de Kaska, y compris les principales aires de répartition des troupeaux de caribous, et acquérir de nouvelles images satellite pour la planification de l'utilisation des terres dans les régions de Dawson et de Nacho Nyak Dun;
- établir un accord de financement de deux ans avec le Conseil des Premières Nations du Yukon pour soutenir la collaboration des Autochtones dans l'élaboration d'approches pour la gestion des espèces en péril et l'évaluation des effets cumulatifs sur l'environnement;
- mener des activités de suivi et de recherche sur 16 des 26 troupeaux de caribous des montagnes du Nord, ainsi que sur d'autres espèces clés telles que le pica à collier, le carcajou, l'ours grizzli et la petite chauve-souris brune.

De même, dans le cadre de l'[Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur la nature](#), le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a réalisé les activités suivantes en 2024 :

- mise en place d'organes de gouvernance et de groupes de travail pour soutenir la planification du rétablissement, le suivi et la désignation de l'habitat d'espèces en péril;
- lancement d'une initiative interministérielle visant à élaborer des lignes directrices pour les espèces en péril et les oiseaux migrants, en conformité avec les cadres juridiques et politiques. Les travaux comprennent des évaluations réglementaires relatives à la protection efficace et des lignes directrices sectorielles pour les reptiles, les insectivores aériens, les oiseaux de rivage et les principales espèces migratrices, comme la Grive de Bicknell, le Pluvier siffleur et l'Hirondelle de rivage.

6. Gouvernance

Conseil autochtone national sur les espèces en péril

Conformément à l'article 8.1 de la Loi, le Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP) conseille le ministre en matière d'application de la Loi et fournit au Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril (CCCEP) des conseils et des recommandations. Bien que le CCCEP ne soit pas officiellement établi, les ministres participants se réunissent régulièrement.

Le CANEP a tenu une réunion en personne de deux jours et s'est réuni virtuellement à plusieurs reprises au cours de l'année. Les principaux sujets de discussion ont porté sur la meilleure façon de répondre aux demandes de la communauté en général et à plusieurs autres demandes, en particulier sur le rôle du Conseil et la manière de garantir les connaissances et les conditions de fonctionnement nécessaires pour permettre au CANEP de travailler efficacement. Le ministre et des représentants d'ECCC, du MPO et de Parcs Canada ont assisté à certaines parties de la réunion en personne des 27 et 28 mai 2024. Lors de cette réunion, le CANEP a souligné l'importance d'un soutien supplémentaire en matière de politique et de recherche pour permettre au Conseil d'élaborer des solutions efficaces et percutantes, et le ministre a exprimé son intérêt pour recevoir une proposition. Le CANEP a également fait part de son point de vue selon lequel la LEP n'est pas utilisée comme un outil de gestion des risques tel qu'il était initialement prévu, en particulier en ce qui concerne les violations des droits ancestraux et des droits issus de traités. Le Conseil a souligné son rôle potentiel pour aider à garantir que les incidences sur les peuples autochtones soient correctement mesurées et prises en compte.

Comité consultatif sur la nature

Lors de sa réunion de juin 2024, le Comité consultatif sur la nature, qui regroupe divers intérêts, a été invité à donner son avis sur l'élargissement de la participation aux travaux d'ECCC visant à élaborer et à mettre en œuvre des cadres de conservation stratégiques pour guider la gestion des espèces en péril dans les secteurs prioritaires au Canada, notamment l'agriculture, la foresterie et le développement urbain. Les membres du comité ont souligné l'importance d'une participation précoce et soutenue des partenaires de tous les secteurs, de la coordination entre les ministères fédéraux et de la possibilité de promouvoir des approches collaboratives, intégratives et ascendantes. Les membres ont exprimé leur intérêt à continuer de participer à l'élaboration des cadres de conservation stratégiques.

Tables autochtones sur la nature

Trois tables autochtones sur la nature basées sur la distinction ont été lancées; ces tables établies conjointement contribuent à l'élaboration et à la formulation de conseils stratégiques et de solutions novatrices sur les priorités communes en matière de nature, y compris les espèces en péril. La Table sur la nature des Premières Nations a abordé la question des espèces en péril, notamment l'échange d'information sur les programmes liés aux espèces en péril d'ECCC, du MPO et de Parcs Canada, et a renforcé l'importance de faire progresser le leadership des Premières Nations par le biais de la LEP. La Table sur la nature de la Lune des fraises a permis de souligner l'importance des programmes sur les espèces en péril pour soutenir les priorités des Métis en matière de nature et contribuer à enrayer la perte de biodiversité. Enfin, les membres de la Table de la nature des Inuits ont exprimé leur intérêt pour des conversations futures sur les espèces et la conservation.

Registre public des espèces en péril

Le Registre public des espèces en péril en ligne permet au ministre de respecter l'obligation établie dans la LEP qui consiste à créer un registre public facilitant l'accès aux documents liés à la LEP. Le Registre est un outil important pour mobiliser et informer les Canadiens sur les questions relatives aux espèces en péril. En plus de fournir un accès à des documents et renseignements liés à la LEP, il permet aux Canadiens de soumettre des commentaires sur les documents liés à la LEP élaborés par le gouvernement du Canada.

L'article 123 de la LEP indique les documents qui doivent être publiés dans le Registre, notamment :

- les règlements, décrets et arrêtés pris en vertu de la Loi;
- les accords conclus en application de l'article 10 de la Loi;
- les critères établis par le COSEPAC pour la classification des espèces sauvages;
- les rapports de situation relatifs aux espèces sauvages que le COSEPAC a soit fait rédiger, soit reçus à l'appui d'une demande;
- la Liste des espèces sauvages en péril;
- les codes de pratique et les normes ou directives nationales élaborées sous le régime de la Loi;
- soit les accords – dans leurs versions successives – et les rapports visés à l'article 111 ou au paragraphe 113(2) de la Loi, soit un avis portant que ces accords ou rapports ont été déposés auprès du tribunal et sont donc accessibles au public;
- tout rapport établi aux termes des articles 126 et 128 de la Loi.

Les autres documents préparés en réponse aux exigences de la LEP, comme les programmes de rétablissement, les plans d'action, les plans de gestion, les justifications de permis et les rapports sur les progrès de la mise en œuvre des documents de rétablissement, sont également versés au Registre.

En 2024, 550 documents ont été versés au Registre public, dont 399 justifications de permis et 48 documents pour des consultations publiques. Parmi ces documents figurent également des rapports annuels sur la LEP, des rapports annuels du COSEPAC, des documents de consultation, des rapports de situation du COSEPAC et des sommaires d'évaluation de situation, des énoncés de réaction du ministre et des documents de rétablissement.

7. Avis, arrêtés, décrets et évaluation des menaces imminentes

Le gouvernement fédéral est responsable de la protection de l'habitat essentiel de toutes les espèces sur le territoire domanial.

L'habitat essentiel des espèces en péril dans les zones protégées fédérales est protégé 90 jours après la publication d'une description de l'habitat essentiel dans la *Gazette du Canada*. En 2024, deux descriptions d'habitat essentiel ont été publiées dans la *Gazette du Canada*, assurant la protection de deux espèces en péril dans deux parcs nationaux et deux réserves nationales de faune.

Tableau 5. Avis sur les descriptions de l'habitat essentiel publiés dans la Partie I de la *Gazette du Canada* en 2024

Organisme compétent	Espèces pour lesquelles des avis ont été publiés
Environnement et Changement climatique Canada	Aucune
Parcs Canada	Méné long (parc urbain national de la Rouge)
Pêches et Océans Canada	Lépisosté tacheté (parc national du Canada de la Pointe-Pelée, réserve nationale de faune de Long Point et réserve nationale de faune de Big Creek) ^a .

^a Parcs Canada a contribué à la publication de la description de l'habitat essentiel.

Arrêtés de protection de l'habitat essentiel

La protection de l'habitat essentiel des espèces aquatiques et de toutes les autres espèces sur le territoire domanial autre que les zones protégées fédérales est assurée soit par un arrêté de protection ministériel, soit, lorsque l'habitat essentiel est déjà protégé, par la publication d'un énoncé dans le Registre public des espèces en péril sur la manière dont l'habitat essentiel est protégé.

En 2024, la ministre des Pêches a abrogé et remplacé un arrêté ministériel visant à protéger l'habitat essentiel de l'esturgeon blanc (population de la rivière Nechako), une espèce aquatique en péril, en collaboration avec Parcs Canada.

Décrets d'urgence et évaluation des menaces imminentes

En vertu du paragraphe 80 de la LEP, le gouverneur en conseil peut, sur recommandation du ministre compétent, prendre un décret d'urgence visant la protection d'une espèce sauvage inscrite, quel que soit l'endroit où elle se trouve au Canada.

Afin d'améliorer la transparence du processus d'évaluation des menaces imminentes, en octobre 2024, le gouvernement du Canada a affiché la version finale de la [Politique sur l'évaluation des menaces imminentes en vertu des articles 29 et 80 de la Loi sur les espèces en péril : espèces terrestres](#) ainsi que le [Guide d'utilisation : demande d'évaluation des menaces imminentes pour les espèces terrestres en vertu de la Loi sur les espèces en péril](#) sur le Registre public des espèces en péril.

En mai 2024, le ministre de l'Environnement a estimé que le caribou (*Rangifer tarandus*), population boréale (c.-à-d. le caribou boréal), était confronté à des menaces imminentes pour son rétablissement, selon une évaluation des populations au Québec, et qu'il était donc tenu, en vertu de la LEP, de recommander la prise d'un décret d'urgence. Le gouvernement du Canada a demandé au ministre de procéder à l'élaboration d'un décret d'urgence visant à protéger certaines parties de l'habitat du caribou boréal situées à l'intérieur ou à proximité des trois aires de répartition les plus menacées du Québec (Val-d'Or, Charlevoix et Pipmuacan) et à interdire les activités susceptibles de nuire à l'espèce et à son habitat. Une période de consultation publique sur le projet de décret a eu lieu du 19 juin au 15 septembre 2024.

Une évaluation actualisée des menaces imminentes pour l'ERS a été entreprise par le MPO et le Parcs Canada, en consultation avec ECCC et Transports Canada. Le 29 novembre 2024, le ministre des Pêches et le ministre de l'Environnement, en tant que ministre responsable de l'Agence Parcs Canada, ont annoncé qu'ils avaient conclu que l'ERS continuait de faire face à des menaces imminentes à sa survie et son rétablissement et ont confirmé trois menaces principales pour la population : les perturbations acoustiques et physiques, la réduction de la disponibilité des proies et les contaminants environnementaux.

Compte tenu de cette conclusion, les ministres étaient tenus de recommander un décret d'urgence. Après mûre réflexion, le gouvernement du Canada a refusé de prendre un décret d'urgence pour la protection de l'ERS. Il a plutôt proposé des mesures supplémentaires s'appuyant sur les mesures existantes pour lutter contre les menaces qui pèsent sur l'espèce. De plus amples informations sur cette décision sont disponibles sur le Registre public des espèces en péril : [Approche du gouvernement du Canada pour contrer les menaces imminentes qui pèsent sur l'épaulard, population résidente du sud du Pacifique Nord-Est.](#)

8. Permis au titre de la LEP

Des permis sont requis pour les activités qui pourraient avoir une incidence sur les espèces inscrites à l'annexe 1 de la LEP comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées, parce qu'elles contreviennent aux interdictions de la Loi ou à des arrêtés de protection pris en vertu de la Loi, partout où ces interdictions et ces arrêtés s'appliquent. Le ministre compétent peut conclure un accord ou délivrer un permis en vertu de l'article 73 de la LEP s'il s'agit d'une des activités suivantes :

- des recherches scientifiques sur la conservation d'une espèce inscrite, menées par des personnes compétentes;
- des activités qui profitent à une espèce inscrite ou qui sont nécessaires à l'augmentation des chances de survie de l'espèce à l'état sauvage;
- des activités qui ne touchent une espèce inscrite que de façon incidente.

En vertu de l'article 74, a le même effet qu'un accord ou permis visé au paragraphe 73(1) tout accord, tout permis, toute licence ou tout arrêté – ou autre document semblable – conclu, délivré ou pris par le ministre compétent en application d'une autre loi fédérale et ayant pour objet d'autoriser l'exercice d'une activité touchant une espèce en péril. Ces documents ou autorisations sont considérés comme « conformes à la LEP ».

Tableau 6. Permis, accords et licences délivrés ou autorisés au titre de la LEP en 2024

Organisme compétent	Permis et accords en vertu de la LEP (art. 73)	Permis et autres documents en vertu d'autres lois qui agissent comme permis en vertu de la LEP (art. 74) ^a	Total
Environnement et Changement climatique Canada	98	314	412
Parcs Canada	25	17	42
Pêches et Océans Canada	230	23 605	23 815
Total	353	23 936	24 269

^a Avant de délivrer ces permis, les organismes compétents doivent s'assurer que les exigences des paragraphes 73(2) à 73(6.1) de la LEP sont respectées et que le paragraphe 73(7) est respecté après la délivrance du permis.

ECCC a délivré 98 permis en vertu de l'article 73 pour autoriser des activités touchant plus de 50 espèces, dont des reptiles, des amphibiens, des oiseaux, des plantes vasculaires, des arthropodes, des mollusques et des mammifères.

Des 98 permis⁴ délivrés :

- 22 concernaient des recherches scientifiques liées à la conservation d'une espèce;
- 30 concernaient des activités qui profitent à une espèce inscrite ou qui sont nécessaires pour augmenter ses chances de survie à l'état sauvage;
- 66 concernaient des activités qui ne touchent une espèce inscrite que de façon incidente.

⁴ Le nombre total de permis par type est supérieur au nombre total de permis délivrés (98), parce que 20 permis étaient destinés à plus d'une fin.

Douze de ces permis ont été délivrés pour des activités menées dans la zone visée par un décret d'urgence. ECCC a aussi délivré 314 permis conformes à la LEP qui touchent, ou sont susceptibles de toucher, des espèces d'oiseaux migrateurs menacées et en voie de disparition selon la Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs.

Parcs Canada a délivré au total 42 permis, dont 17 étaient des permis conformes à la LEP délivrés en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

Des 42 permis délivrés :

- 15 concernaient des recherches scientifiques liées à la conservation d'une espèce;
- 8 concernaient des activités qui profitent à une espèce inscrite ou qui sont nécessaires pour augmenter ses chances de survie à l'état sauvage;
- 18 concernaient des activités qui ne touchent une espèce inscrite que de façon incidente.
- 1 concernait des activités qui ont profité à une espèce et qui ont touché une autre espèce de façon incidente.

Le MPO a délivré un total de 230 permis en vertu de l'article 73 de la LEP. De ces 230 permis :

- 58 visaient la recherche scientifique liée à la conservation d'une espèce aquatique;
- 29 concernaient d'autres activités qui profitent à l'espèce ou augmentent ses chances de survie dans la nature (p. ex. des relevés de suivi ou le sauvetage de mammifères marins);
- 143 concernaient des activités qui ne touchent des espèces inscrites que de façon incidente (p. ex. capture accidentelle dans le cadre de recherches sur d'autres espèces non inscrites ou déplacement de poissons ou de moules pendant des travaux de construction).

Le MPO a délivré un total de 23 605 permis en vertu de la *Loi sur les pêches* qui font également office de permis en vertu de l'article 74 de la LEP. De ces permis :

- 23 529 étaient des permis de pêche commerciale reconnaissant la possibilité de prise accidentelle de requins blancs, de pèlerins et de tortues caouannes. Les conditions assorties à ces permis de pêche rendent obligatoire la déclaration des interactions avec ces espèces dans les journaux de bord et la remise à l'eau des individus selon des méthodes réduisant au minimum le risque de les blesser. Ces permis sont visés par l'alinéa 73(2)c) de la LEP.
- 39 permis de pêche à des fins expérimentales, scientifiques et éducatives en vertu de l'article 52 du *Règlement de pêche* (dispositions générales); ces permis sont visés par les alinéas 73(2)a) ou c) de la LEP.
- 12 autorisations en vertu de l'article 38 du *Règlement sur les mammifères marins* pour des perturbations découlant de la réalisation d'activités profitant aux espèces inscrites; ces permis sont visés par les alinéas 73a) ou b) de la LEP.
- 25 autorisations en vertu de l'alinéa 35(2)b) de la *Loi sur les pêches*, lesquels ont le même effet que des permis délivrés au titre de la LEP. Ces permis sont visés par l'alinéa 73(2)c) de la LEP.

Les [raisons pour l'émission de tous les permis délivrés en vertu de la LEP](#) par ECCC, Parcs Canada et le MPO sont consignées dans le Registre public des espèces en péril. Les détails concernant la délivrance de permis par ECCC en fonction des [normes de service d'ECCC](#) sont accessibles en ligne.

9. Application de la loi

ECCC, Parcs Canada et le MPO disposent de programmes fédéraux d'application de la loi pour protéger les espèces inscrites à l'annexe 1 de la LEP, leurs résidences et leur habitat essentiel lorsqu'elles font l'objet d'un décret ou d'un arrêté, en vérifiant et en garantissant le respect des exigences de la LEP. Ils travaillent conjointement et en partenariat avec les autorités autochtones, provinciales, territoriales et internationales.



ECCC

Pour vérifier le respect de la LEP, ECCC disposait en 2024 de 80 agents d'application de la loi sur la faune qui menaient des inspections, des enquêtes et des vérifications de permis dans tout le Canada.

Les agents d'application de la loi sur la faune d'ECCC qui ont mené les activités d'application de la LEP suivantes en 2024 :

- ont effectué 404 inspections;
- ont émis 4 avertissements;
- ont ouvert 17 nouvelles enquêtes.

En 2024, les agents d'application de la loi sur la faune d'ECCC ont continué à utiliser une approche basée sur le risque pour la planification de l'application de la loi et ont procédé à la vérification de la conformité des activités interdites pour les espèces inscrites à l'annexe 1 de la LEP, notamment les suivantes : blaireau d'Amérique, chauves-souris (petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique, pipistrelle de l'Est), abeilles (psithyre bohémien, bourdon de l'Ouest), oiseaux (Hirondelle de rivage, Effraie des clochers, Chevêche des terriers, Martinet ramoneur, Buse rouilleuse, Pic de Lewis, Tétràs des armoises, Grue blanche, Sturnelle des prés et divers autres oiseaux migrateurs), noyer cendré, loup de l'Est, braya de Fernald, monarque, serpents (divers), tortues (tortue mouchetée, tortue molle à épines, tortue ponctuée, tortue peinte de l'Ouest, tortue des bois), rainette faux-grillon de l'Ouest, salamandre tigrée de l'Ouest.

Parcs Canada

L'Agence Parcs Canada compte environ 85 postes opérationnels de gardes de parc affectés à des activités d'application de la loi dans tous les lieux qu'elle administre. En 2024, on a consigné un total de 93 incidents liés à l'application de la loi en lien avec la protection des espèces en péril dans les lieux administrés par Parcs Canada. En 2024, les gardes de parc n'ont émis aucune accusation ni aucun avertissement en vertu de la Loi. En vertu d'autres pouvoirs législatifs connexes, un total de 17 accusations et 92 avertissements ont été émis en 2024 à l'appui de la protection des espèces en péril.

Parcs Canada a collaboré avec le MPO, Transports Canada, ECCC et d'autres partenaires en vue de protéger l'épaulard résident du Sud (ERS). Dans la réserve de parc national des Îles-Gulf et la réserve de parc national Pacific Rim, un arrêté d'urgence de Transports Canada a été émis et des mesures connexes ont été prises, et des fermetures saisonnières ont été imposées par le MPO pour appuyer le rétablissement de l'espèce. Les gardiens de parc ont consacré 522 heures à des patrouilles proactives pour la protection de l'ERS et 78 heures à des interventions liées à des incidents. En 2024, 64 interventions ont été consignées, qui ont donné lieu à 8 accusations et à 27 avertissements en ce qui concerne la protection de l'ERS.

Pêches et Océans Canada

Les mesures d'application de la loi du MPO pour les espèces en péril sont mises en œuvre par des agents des pêches formés et désignés comme agents de l'autorité au titre de la LEP. Les agents intègrent les activités d'application de la LEP à leurs responsabilités en vertu de la *Loi sur les pêches* et d'autres lois et règlements de compétence fédérale. En 2024, les agents des pêches du MPO :

- ont consacré plus de 23 398 heures à des patrouilles, à des inspections, à des enquêtes, à des procès, à des activités de relations publiques et à d'autres tâches liées à l'application des interdictions de la LEP;
- ont ouvert environ 175 enquêtes et consacré quelque 2 424 heures à des travaux d'enquête liés à des espèces en péril;
- ont enregistré un total de 175 infractions à la LEP, ce qui a donné lieu à une série de mesures d'application, notamment des mesures de sensibilisation, des avertissements et des accusations.

9.1. Poursuites

ECCC

En 2024, les agents d'application de la loi sur la faune d'ECCC ont engagé 5 poursuites et en ont conclu 4 au titre de la LEP, pour un total de 110 000 dollars en pénalités.

Deux résidents du Québec condamnés à payer un total de 10 000 dollars pour avoir enfreint la *Loi sur les espèces en péril* — Le 9 mai 2024 — Longueuil (Québec)

Une entreprise québécoise a été condamnée à une amende de 12 500 dollars pour avoir détruit des nids d'Hirondelles de rivage — Le 4 juillet, 2024 — Sainte-Anne-des-Monts (Québec)

Le 4 juillet 2024, la firme Les Entreprises Énia Lafontaine a été condamnée à payer une amende de 12 500 \$. L'entreprise a plaidé coupable à un chef d'accusation pour avoir enfreint la LEP. L'entreprise a utilisé des machines lourdes pour creuser et a endommagé ou détruit des nids d'Hirondelles de rivage dans une sablière.

L'entreprise d'entretien paysager 9242-6451 Québec inc. et son propriétaire ont été condamnés à verser une amende totale de 12 500 dollars pour avoir enfreint la *Loi sur les espèces en péril* — Le 15 novembre, 2024 — Longueuil (Québec)

La Commission de la capitale nationale a été condamnée à payer 75 000 \$ pour avoir enfreint la *Loi sur les espèces en péril* — Le 13 décembre, 2024 — Gatineau (Québec)

Le 12 décembre 2024, la Commission de la capitale nationale (CCN) a plaidé coupable d'avoir enfreint la LEP. L'accusation découle d'actions qui contrevenaient à une condition d'un permis délivré en vertu de la Loi pour aménager une piste cyclable dans l'habitat de la rainette faux-grillon de l'Ouest dans le parc du Lac-Leamy, à Gatineau. L'infraction concernait le dépôt de poussière de roche dans l'habitat de la rainette faux-grillon de l'Ouest dans le cadre des travaux effectués, ce qui a entraîné des dommages à l'habitat essentiel de l'espèce.



La CCN a été condamnée à payer une amende de 50 000 \$ au Receveur général du Canada et à verser 25 000 \$ au Fonds pour dommages à l'environnement du gouvernement du Canada. Elle a également été condamnée à effectuer des travaux pour réparer les dommages causés à l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon de l'Ouest.

Pêches et Océans Canada

En 2024, les agents des pêches de la région du Pacifique ont porté deux accusations en vertu de la LEP, qui ont donné lieu à une condamnation.

Afin de soutenir le rétablissement des espèces inscrites à l'annexe 1 de la LEP dans la région du Pacifique, les agents des pêches continuent de travailler en étroite collaboration avec le Service des poursuites pénales du Canada sur plusieurs enquêtes concernant des mammifères marins figurant à l'annexe 1 de la LEP. En août 2021, des témoins ont signalé au MPO qu'ils ont vu une équipe de tournage de documentaires animaliers utiliser un drone volant à basse altitude et planant à environ un mètre au-dessus d'ERN près de Robson Bight, en Colombie-Britannique. L'ERS figure à la liste des espèces menacées de la LEP. Les agents des pêches du MPO de l'Unité de protection des baleines de la région du Pacifique ont mené une enquête qui a abouti à la poursuite de la société cinématographique pour avoir perturbé des mammifères marins, ce qui est interdit par le *Règlement sur les mammifères marins*. Aucune accusation n'a été portée en vertu de la LEP dans cette affaire. Le procès s'est achevé en 2024, et River Roads Films et les deux opérateurs de drones ont été reconnus coupables d'avoir enfreint la réglementation fédérale protégeant les épaulards et autres mammifères marins. River Road Films a été condamnée à une amende de 25 000 \$ et les deux opérateurs de drones ont reçu un total de 7 500 \$ d'amendes pour leur implication.

10. Suivi et rapportage

10.1. Suivi

Le suivi des espèces sauvages constitue le fondement scientifique de tous les aspects du programme des espèces en péril, de l'évaluation à la planification du rétablissement, en passant par la mise en œuvre des mesures de conservation et l'évaluation de l'efficacité de celles-ci. La surveillance fournit également des renseignements sur les tendances de la répartition et de la taille des populations d'espèces, qui sont des indicateurs clés dans le processus d'évaluation du COSEPAC.



Figure 6. Changement dans les populations depuis 1970 de 10 groupes d'oiseaux préoccupants sur le plan de la conservation

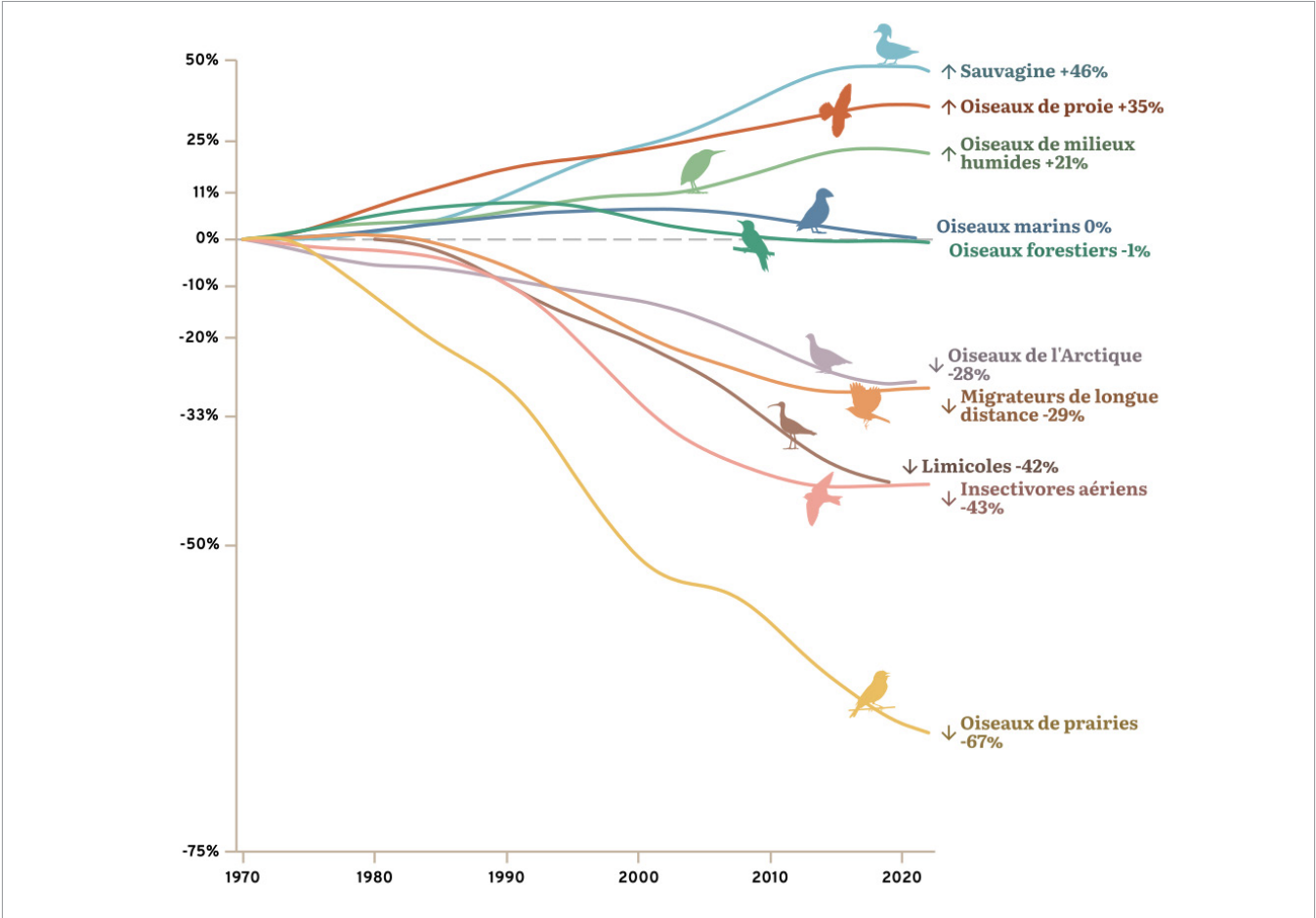


Image gracieusement fournie par Oiseaux Canada et Environnement et Changement climatique Canada, 2024. L'état des populations d'oiseaux du Canada. Consulté sur NatureCounts. DOI : <https://soi.org/10.71842/8bab-ks08>.

Remarque : Les lignes représentent la situation moyenne par rapport à l'année de référence (1970, sauf pour la ligne des oiseaux de rivage, qui commence en 1980) pour toutes les espèces du groupe.

ECCC

ECCC, en collaboration avec des partenaires clés, gère et coordonne des programmes de suivi à l'échelle nationale visant l'ensemble des espèces d'oiseaux migrateurs au Canada, de même que des programmes régionaux visant d'autres espèces en péril particulières. Certains de ces programmes portent principalement sur la description de l'habitat essentiel, notamment la quantification de la zone d'occupation, de l'abondance ou de la productivité, l'alimentation et/ou des indices de reproduction à d'importants sites et/ou habitat. Ces programmes comprennent le [Relevé des oiseaux nicheurs de l'Amérique du Nord](#), les [atlas des oiseaux nicheurs](#) provinciaux et régionaux et les relevés de reproduction des oiseaux de rivage de l'Arctique. Les données de nombreux de ces programmes sont rendues accessibles au public par l'entremise de la plateforme de données [NatureCounts](#), qui est hébergée par Oiseaux Canada.

En vedette : Suivi acoustique des espèces en péril

ECCC mène un projet de collaboration visant à faire le suivi des espèces d'oiseaux des prairies en péril dans l'[aire de conservation des pâturages des Prairies](#) (ACPP, également connue sous le nom des pâturages de Govenlock, de Nashlyn et de Battle Creek) dans le sud-ouest de la Saskatchewan à l'aide d'unités d'enregistrement autonomes (UEA). L'ACPP est une vaste étendue contiguë de prairies indigènes abritant de nombreuses espèces en péril, notamment le Plectrophane à ventre noir, le Pipit de Sprague, la Chevêche des terriers et le Tétraz des armoises. Depuis 2017, on a déployé des UEA dans l'ensemble de l'ACPP pour enregistrer les chants d'oiseaux. Les enregistrements sont ensuite transcrits par des auditeurs humains afin d'estimer la diversité et l'abondance des espèces. En faisant le suivi de l'évolution de l'abondance au fil du temps, ECCC détermine la stabilité des populations d'espèces en péril dans cette importante zone de conservation. Le suivi permet également de s'assurer que le pâturage durable du bétail favorise la conservation de l'habitat des oiseaux migrateurs. Des UEA sont également utilisés dans l'ACPP depuis 2016 pour faire le suivi des sites de leks du Tétraz des armoises. Le personnel régional a montré que les méthodes acoustiques, qui comprennent un flux de travail développé en collaboration pour le traitement des données provenant d'AEU, constituent un moyen rentable de détecter l'occupation des sites historiques de leks dans les zones protégées.



Unité d'enregistrement autonome
© Barry Robinson



Plectrophane à ventre noir
© Christian Artuso

Nouveau en 2024, les données de ces programmes de suivi ont été synthétisées dans la plateforme Web [État des populations d'oiseaux du Canada](#). Cette nouvelle plateforme, réalisée en partenariat par ECCC et Oiseaux Canada, rassemble les meilleures renseignements disponibles sur la situation des oiseaux du Canada. Elle contient également des descriptions détaillées des 463 espèces d'oiseaux régulièrement présentes au Canada, indiquant l'état de la population, les tendances, les objectifs et des renseignements sur la répartition et la présence. Cette information constitue un élément clé du processus d'évaluation du COSEPAC et un moyen de suivre les effets des mesures de rétablissement des populations d'espèces inscrites à l'annexe 1 de la LEP.

En vedette : Suivi automatisé des nids de Grues blanches



Mise en place d'un système de suivi automatisé du succès de la nidification sur un site de nidification de la Grue blanche
© Michael Forsberg

Depuis 2019, ECCC travaille en collaboration avec Parcs Canada, le Fish and Wildlife Service des États-Unis et le Wilder Institute pour étudier le succès des nids de Grues blanches (*Grus americana*) en voie de disparition dans le parc national Wood Buffalo et les zones adjacentes des Territoires du Nord-Ouest. L'objectif de ces travaux est de déterminer les taux et les causes de l'échec de nidification afin d'éclairer les modèles de population et les mesures de gestion visant à rétablir l'un des oiseaux les plus rares du Canada. Le suivi consiste à installer des caméras, des caméras vidéo, des UEA et des enregistreurs de niveau d'eau sur les sites de nidification au cours de la première semaine d'incubation. Le sort des nids est déterminé par l'examen des images et des vidéos recueillies par les caméras à distance.

Cependant, comme les prédateurs aviaires, comme le Grand corbeau, ne sont généralement pas détectés sur les images, les UEA permettent de déterminer les taux d'occupation des corbeaux comme indicateur du risque de prédation aviaire. Les enregistrements servent également à caractériser les communautés aviaires dans ces zones reculées, y compris la présence d'autres espèces en péril. À ce jour, l'échec des nids est dû à l'inexpérience des parents, aux prédateurs aviaires et terrestres et aux tempêtes.



Nid et œufs de Grue blanche | Système automatisé de suivi de la réussite des nids
© Mark Bidwell

Parcs Canada

L'Agence Parcs Canada effectue le suivi de plusieurs indicateurs liés aux écosystèmes et aux espèces en péril dans les lieux qu'elle administre. En 2024, Parcs Canada a continué le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures et l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition propres à chaque site, qui sont décrits dans ses plans d'action visant des espèces multiples. Par exemple, en 2024, en collaboration avec des partenaires universitaires et gouvernementaux, des drones ont été utilisés pour photographier systématiquement l'habitat des falaises dans le parc national Forillon, qui abrite environ 45 espèces de plantes rares et menacées dans un habitat alpin éloigné sous-étudié. Une technologie assistée par l'IA a ensuite facilité l'identification des espèces.

Rétablissement du Pluvier siffleur : un succès en matière de suivi

Des mesures soutenues de surveillance et de conservation aident le Pluvier siffleur à faire son retour dans le parc national Kouchibouguac. De mai à août 2024, le personnel a effectué un relevé sur les 25 km de côte du parc tous les trois à cinq jours, pour surveiller les couples reproducteurs, l'activité des nids et le développement des petits. Les emplacements des nids sont marqués et des données de productivité sont recueillies pour évaluer les taux de survie. Des caméras à distance fournissent de l'information sur la prédation et l'échec des nids.

Outre ces activités de surveillance, le personnel du parc s'efforce de réduire la répercussion des humains en protégeant les zones de nidification, en éduquant les visiteurs et en encourageant une utilisation responsable des plages. Ces efforts ont contribué à l'obtention d'un nombre record de 16 oisillons issus de 6 couples en 2024, le plus élevé depuis 7 ans. Avec un taux d'envol de 2,67 petits par couple, bien supérieur à l'objectif national de rétablissement de 1,67, les résultats sont encourageants.

En combinant la surveillance à la protection de l'habitat et à la sensibilisation du public, le parc national Kouchibouguac contribue à assurer l'avenir de cet oiseau de rivage menacé.

Pour de plus amples renseignements : <https://parcs.canada.ca/pnnp/nb/kouchibouguac/nature/conservation/pluvier-plover>



Surveillance d'un agent à l'aide de jumelles



Jeunes pluviers siffleurs

Pêches et Océans Canada

En 2024, le MPO a continué les projets de recherche et de suivi en cours sur les espèces inscrites à la LEP et évaluées par le COSEPAC. Le suivi des espèces en péril se poursuit, dans la mesure du possible, sur une base prioritaire.

Au cours des sept dernières années, y compris en 2024, le Secteur des sciences du MPO a effectué un relevé aérien annuel systématique de plusieurs espèces dans les eaux de l'est du Canada, en mettant l'accent sur la baleine noire de l'Atlantique Nord (BNAN). La région de relevé englobe 20 zones (strates) dans les eaux de l'est du Canada, et les zones autour du plateau néoécossais et de Terre-Neuve sont ratissées une année sur deux. Le relevé systématique nous aide à mieux comprendre la répartition et l'abondance de la BNAN, tout en soutenant la mise en œuvre de mesures dynamiques de gestion des pêches qui protègent cette baleine de l'enchevêtrement et des collisions avec les navires. En 2024, le MPO a consigné un total de 100 observations de BNAN (121 baleines observées, y compris celles observées en double).

En vedette : Une nouvelle technologie accroît les connaissances sur les baleines dans l'Atlantique

Il y a environ 372 BNAN dans le monde. Le MPO dirige l'identification des BNAN dans les eaux canadiennes et, en 2024, le Ministère et les organisations partenaires en ont identifié 135 dans les eaux canadiennes.

En plus d'utiliser la surveillance aérienne, le MPO fait le suivi de l'espèce au moyen de technologies acoustiques, qui comprennent notamment des plateformes fixes et mobiles. En 2024, le MPO disposait d'un total de neuf bouées fixes et d'une flotte de quatre plateformes sous-marines mobiles autonomes appelées « planeurs », toutes spécialement équipées d'hydrophones pour écouter le chant des baleines. Ensemble, ces bouées et ces planeurs ont enregistré un total de 2 299 détections de BNAN en temps quasi réel.

En 2024, en plus du suivi de la BNAN, le MPO a organisé une réunion nationale d'examen par les pairs pour entreprendre une évaluation du potentiel de rétablissement de l'espèce. Cette réunion a donné lieu à l'examen de 11 documents, qui contribueront tous à notre compréhension de l'espèce dans les eaux canadiennes, y compris les principales menaces qui pèsent sur son rétablissement, son abondance et sa répartition, ainsi que ses proies.

Le MPO a également mené des activités de recherche et de suivi visant à mieux comprendre les menaces qui pèsent sur le rétablissement de la BNAN et du béluga du Saint-Laurent.

En 2024, le MPO a publié un document de recherche intitulé [Évaluation du potentiel de rétablissement du béluga \(*Delphinapterus leucas*\) de l'estuaire du Saint-Laurent](#). Les résultats laissent croire que le rétablissement est théoriquement possible et que la probabilité d'y parvenir serait plus grande si certaines des menaces actuelles pesant sur la population, telles que les facteurs conduisant à une augmentation de la mortalité liée à la gestation et de la mortalité des veaux, pouvaient être atténuées. En outre, les données étaient suffisantes pour déterminer l'habitat estival (juin à octobre) et hivernal (janvier à mars) important pour la population, mais pas pour le printemps et l'automne.

En 2024, le MPO a continué à mener des activités de suivi des espèces en péril, souvent en collaboration avec des partenaires autochtones et d'autres partenaires non gouvernementaux. Dans les Maritimes, on peut citer comme exemples le suivi annuel du saumon atlantique de l'intérieur de la baie de Fundy dans les rivières témoins, le suivi de la présence et de l'abondance des larves et des juvéniles de corégone de l'Atlantique dans des sites

de suivi établis dans les lacs de la Petite Rivière en Nouvelle-Écosse, et le suivi des cours d'eau de fraie printanier de l'éperlan arc-en-ciel dans le lac Utopia, au Nouveau-Brunswick. Dans le milieu marin, la Région des Maritimes de la division des Sciences du MPO a continué le suivi acoustique des grands requins blancs afin de recueillir de l'information sur leur présence, leurs déplacements et leur occupation saisonnière dans les eaux du Canada atlantique, ainsi que le marquage et le suivi des tortues luths afin de mieux comprendre leur utilisation de l'habitat et leurs trajectoires de migration dans les eaux du Canada atlantique.

10.2. Rapportage

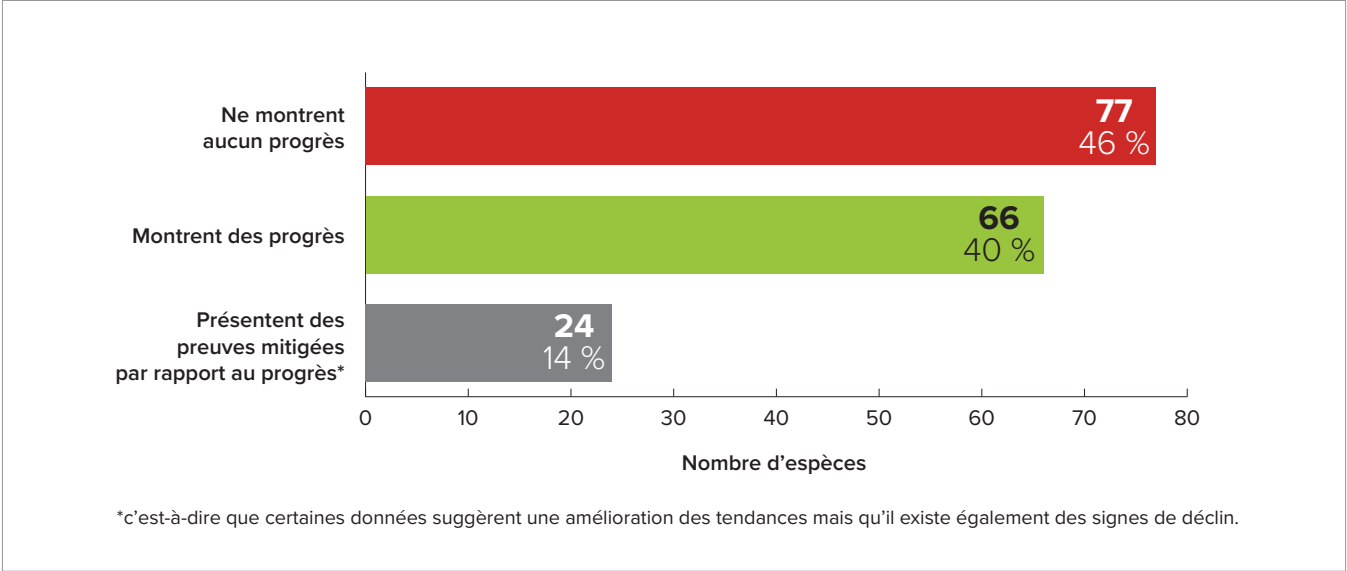
Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, tendances des populations d'espèces en péril

Progrès vers les objectifs

Un indicateur environnemental est une mesure qui fournit de l'information sur l'état d'une question environnementale particulière. Suivis dans le temps, les indicateurs peuvent montrer des tendances qui reflètent ce qui se passe dans l'environnement. Le programme des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE) présente des indicateurs qui fournissent une évaluation préliminaire visant à déterminer si les tendances de la population (nombre) et de la répartition d'une espèce inscrite à l'annexe 1 de la LEP sont en conformité avec les objectifs de rétablissement ou de gestion fixés pour cette espèce dans les documents de planification, notamment les programmes de rétablissement, les plans d'action et les plans de gestion. Les résultats ne doivent pas être interprétés comme une mesure du succès du rétablissement ou du maintien des espèces tant qu'il ne s'est pas écoulé suffisamment de temps pour permettre aux espèces de réagir aux mesures prises et que suffisamment de renseignements sont recueillis pour effectuer une réévaluation.

Le graphique ci-dessous montre les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition pour les 167 espèces en péril, notamment des objectifs de rétablissement de la population et de la répartition, et pour lesquelles des tendances ont pu être déterminées.

Figure 7. Progrès vers l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition pour les espèces en péril, mai 2024

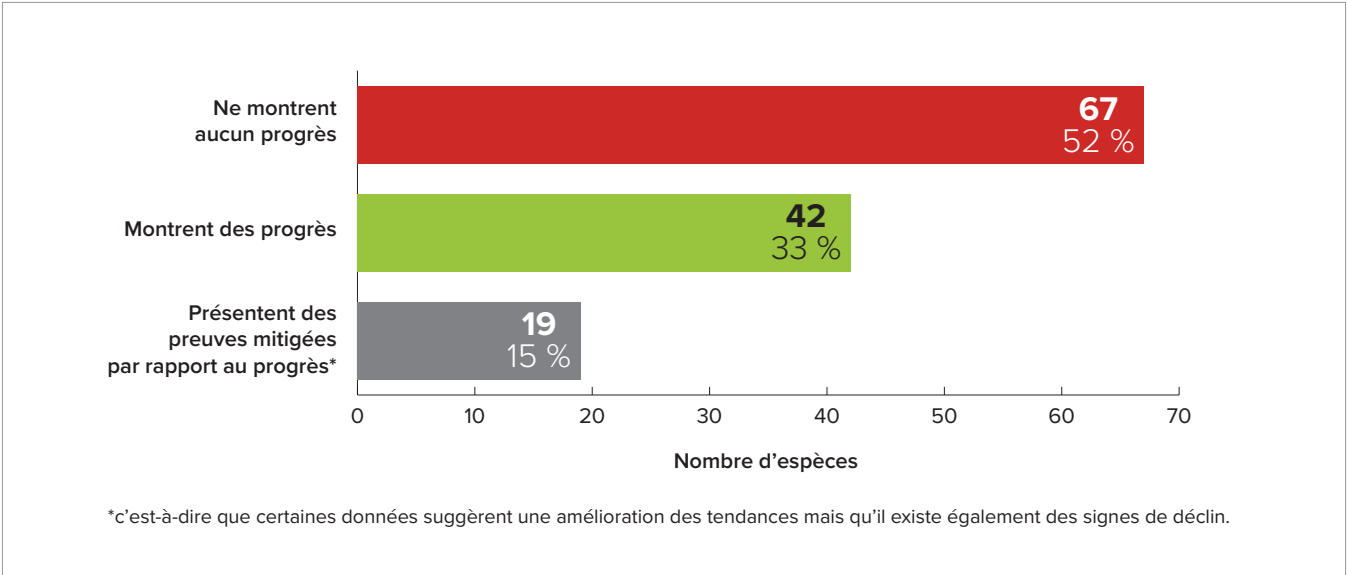


Source : Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada, Parcs Canada et le Secrétariat du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (2024).

Remarques : En plus des 167 espèces considérées dans la figure, 98 espèces dont les objectifs de population et de distribution ont fait l'objet de réévaluations qui ne contenaient pas suffisamment d'informations pour établir des tendances. Ces espèces se trouvent dans le [tableau de données détaillées](#). La catégorie « preuves mitigées » comprend les espèces pour lesquelles certaines données laissent croire à des tendances positives, mais qui montrent aussi des signes de déclin.

Le graphique ci-dessous montre les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs de rétablissement en matière de population et de répartition pour les 128 espèces disparues du pays, en voie de disparition et menacées pour lesquelles ces objectifs ont été fixés et des tendances ont pu être déterminées.

Figure 8. Progrès vers l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition pour les espèces disparues du pays, en voie de disparition et menacées, mai 2024

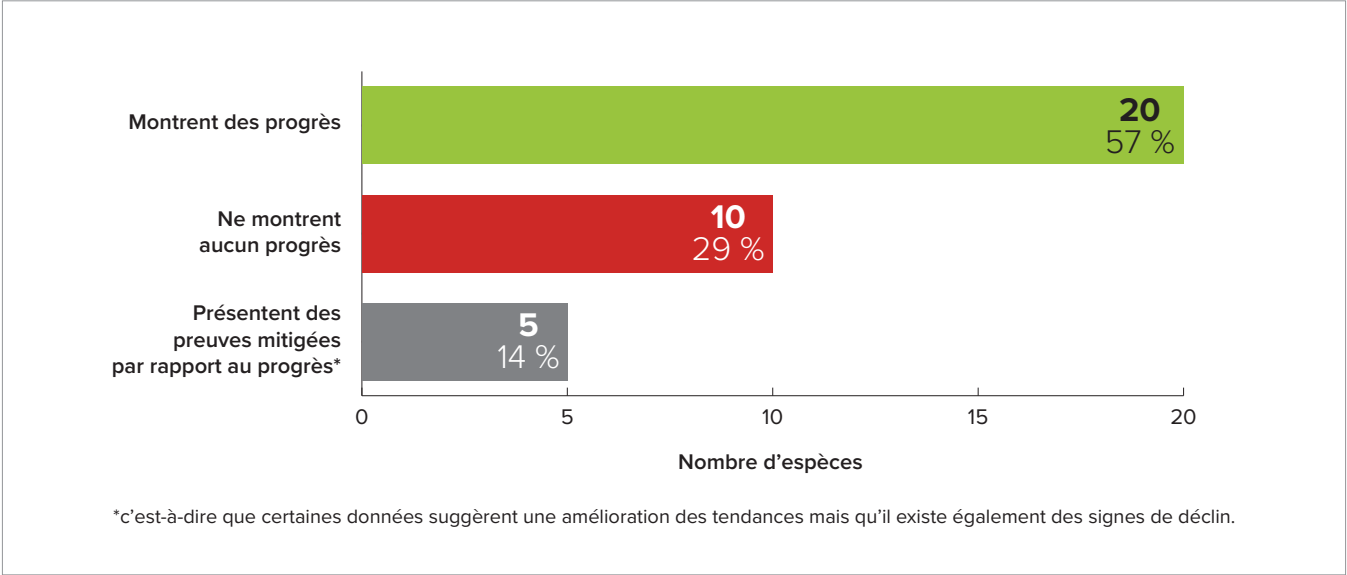


Remarques : En plus des 128 espèces considérées dans la figure, il y a également 61 espèces disparues du pays, en voie de disparition et menacées dont les objectifs de rétablissement en matière de population et de distribution ont été fixés, mais pour lesquelles les réévaluations ne contenaient pas suffisamment d'informations pour établir des tendances. Des informations sur ces espèces sont disponibles dans le [tableau de données détaillées](#). La catégorie « preuves mitigées » comprend les espèces pour lesquelles certaines données laissent croire à des tendances positives, mais qui montrent aussi des signes de déclin.

Source : Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada, Parcs Canada et le Secrétariat du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (2024).

Le graphique ci-dessous montre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de gestion en matière de population et de répartition pour les 35 espèces préoccupantes qui ont ces objectifs et pour lesquelles des tendances ont pu être déterminées.

Figure 9. Progrès vers l’atteinte des objectifs de gestion en matière de population et de répartition des espèces préoccupantes, mai 2024



Source : Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada, Parcs Canada et le Secrétariat du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (2024).

Remarques : En plus des 35 espèces considérées dans la figure, il y a également 37 espèces préoccupantes dont les objectifs de gestion en matière de population et de distribution ont été fixés, mais pour lesquelles les réévaluations ne contenaient pas suffisamment d’informations pour établir des tendances. Des informations sur ces espèces sont disponibles dans le [tableau de données détaillées](#). La catégorie « preuves mitigées » comprend les espèces pour lesquelles certaines données laissent croire à des tendances positives, mais qui montrent aussi des signes de déclin.

11. Sensibilisation et éducation

L'éducation et la sensibilisation sont des mesures importantes fréquemment prises pour améliorer la compréhension et influencer les attitudes et la prise de conscience concernant les espèces en péril. L'objectif de ce travail est de modifier les comportements qui ont des répercussions négatives sur les espèces en péril et d'encourager les pratiques bénéfiques pour la biodiversité et les espèces en péril.

ECCC

Des centaines d'activités de sensibilisation et d'éducation ont été menées par les partenaires d'ECCC dans les lieux prioritaires en 2023–2024 pour soutenir le rétablissement des espèces en péril, dont les suivantes :

- des activités d'éducation et de formation, notamment des ateliers sur les espèces en péril destinés aux professionnels de l'aménagement du territoire, ainsi que la formation de bénévoles pour qu'ils puissent contribuer aux relevés de la couleuvre mince et la chélydre serpentine;
- la communication avec les utilisateurs des plages pour réduire les perturbations sur les plages de nidification du Pluvier siffleur;
- des mesures ciblées de sensibilisation et d'éducation auprès des propriétaires fonciers privés dont les propriétés abritent de l'habitat essentiel d'espèces en péril, afin d'encourager et d'étudier les possibilités de conservation pour contribuer à la protection des espèces et de leur habitat;
- la distribution de brochures et de livrets pour sensibiliser le public aux espèces cibles et à leurs besoins et pour encourager le signalement d'observations d'espèces en péril, ainsi que la publication sur les réseaux sociaux d'information sur la protection et la remise en état de l'habitat des espèces en péril dans divers écosystèmes.

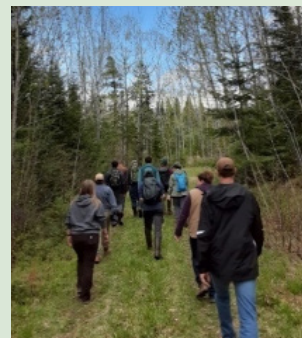
Wolverine à Severn Bridge, en Ontario



Couleuvre rayée commune à Montréal, au Québec

En vedette : Préserver d'habitat des espèces sauvages dans les forêts privées exploitées de Wolastoq

Au Nouveau-Brunswick, les forêts du lieu prioritaire de la rivière Wolastoq/Saint-Jean constituent un habitat important pour de nombreuses espèces en péril, notamment la Paruline du Canada, la tortue des bois et le pannaire jaune pâle. Grâce à un financement fourni en partie par ECCC, la Nashwaak Watershed Association Incorporated, la section du Nouveau-Brunswick de la Société pour la nature et les parcs du Canada et la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick se sont associés pour maintenir et améliorer les caractéristiques de l'habitat qui favorisent la biodiversité. Le travail comprend des activités d'éducation et de sensibilisation, notamment des documents d'orientation, des ateliers, des présentations, une campagne dans les réseaux sociaux et des visites personnalisées de sites pour promouvoir des pratiques de gestion bénéfiques. Grâce à ces événements et ressources, les propriétaires forestiers privés ont été encouragés à établir des zones tampons riveraines, à éviter les activités pendant les principales saisons de reproduction et à appliquer des traitements sylvicoles pour assurer la résilience. À ce jour, plus de 18 propriétaires forestiers ont participé activement à la gestion de 1 927 hectares abritant des espèces en péril. Des visites de sites et des ateliers avec des forestiers professionnels ont été organisés pour les propriétaires forestiers privés afin de discuter des options de foresterie écologique qui soutiennent l'habitat des espèces en péril.



Visite sur place
à Wolastoq

Aperçu d'ECCC



Pleins feux sur la Grue blanche

En 2024, ECCC a participé au premier festival nordique annuel de la Grue blanche à Fort Smith, dans les Territoires du Nord-Ouest. Le festival souligne le rétablissement de la Grue blanche et met l'accent sur la conservation des espèces en péril dans la région de South Slave, dans les Territoires du Nord-Ouest. Les activités comprenaient des séances de partage des connaissances, un apprentissage de la culture autochtone, des expositions d'art et des randonnées d'interprétation. Les biologistes d'ECCC ont participé pour partager de l'information sur la conservation et le rétablissement de cette espèce emblématique.

ECCC a soutenu le photographe et conservationniste américain Michael Forsberg et le Cornell Lab of Ornithology en tant qu'experts des espèces pour élaborer une animation narrative utilisant des données scientifiques et télémétriques de pointe pour suivre la migration de la Grue blanche [en anglais seulement], d'après le voyage de plus de 4 000 kilomètres d'une famille de grues dans l'habitat essentiel des milieux humides et des prairies.

Les mesures de collaboration d'ECCC pour assurer le rétablissement de la Grue blanche, qui est en voie de disparition, ont été soulignées dans un article du National Geographic sur la migration et la conservation de l'espèce. L'article suit John Conkin et Mark Bidwell, biologistes d'ECCC spécialistes de la Grue blanche, et leurs collègues sur le terrain lors de travaux de capture et de bagage d'individus dans les aires de reproduction du parc national Wood Buffalo.



Un couple de grues blanches d'Amérique en parade nuptiale en Saskatchewan
© Michael Forsberg

Parcs Canada

En accueillant plus de 23 millions de visiteurs par année, Parcs Canada a une occasion unique de tisser des liens avec le public et de le sensibiliser aux espèces en péril. Cela se fait au moyen de divers programmes de sensibilisation et d'éducation, y compris le processus de planification intégrée de la conformité et de l'application de la loi, qui est axé sur la communication proactive avec les visiteurs afin de souligner le lien qui existe entre leurs actions et l'effet qu'elles ont sur la protection et le rétablissement des espèces en péril et de leur habitat.



Le personnel de Parcs Canada sensibilise les jeunes visiteurs sur place.

En vedette : Interactions—un balado de Parcs Canada

Lancé en 2024, Interactions : un balado de Parcs Canada emmène les auditeurs dans des parcs nationaux des montagnes du Canada pour découvrir les histoires cachées des espèces en péril. Atteignant plus de 270 000 personnes sur les réseaux sociaux, le balado offre une exploration fascinante des défis auxquels sont confrontées les espèces sauvages, et de la manière dont les équipes de Parcs Canada travaillent à leur protection.

Tous les animaux et toutes les plantes sont protégés dans les parcs nationaux, mais certains ont besoin d'une aide supplémentaire. Pour attirer l'attention sur ces espèces, l'équipe de sensibilisation et d'éducation du secteur du lac Louise et des parcs nationaux Yoho et Kootenay a conçu six épisodes de la série, consacrés à l'ours grizzli, à la truite fardée versant de l'ouest, au Martinet sombre, au carcajou, au pin à écorce blanche et à la petite chauve-souris brune. L'une des espèces abordées, le pin à écorce blanche, est le seul arbre en voie de disparition dans l'ouest de l'Amérique. Il est menacé par des champignons pathogènes comme la rouille vésiculeuse du pin blanc, par la suppression à long terme des incendies et par le dendroctone du pin ponderosa. D'autres espèces préoccupantes, comme le carcajou présenté dans le quatrième épisode, sont particulièrement vulnérables aux perturbations humaines et à la fragmentation de l'habitat.

Disponible en anglais et en français, chaque épisode présente un animal ou une plante différent et les spécialistes de Parcs Canada qui travaillent à leur protection. Les épisodes donnent également aux personnes intéressées des moyens de s'impliquer, que ce soit en en apprenant davantage sur une espèce, en soutenant les mesures de conservation ou en apprenant comment améliorer les choses au sein de leur communauté.

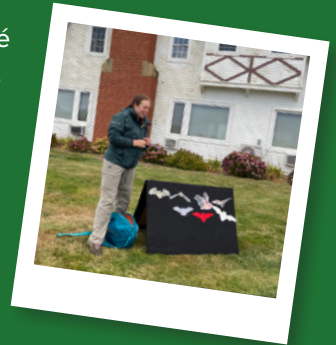


Aperçu de PC



En collaboration avec la Société géographique royale du Canada et [Exploring by the Seat of your Pants](#) (en anglais seulement), des présentations ont été offertes à plus de 16 000 étudiants sur le thème du béluga (au parc marin du Saguenay-Saint-Laurent), une espèce en voie de disparition, et d'autres espèces en péril, soit le morse de l'Atlantique (population de l'Atlantique Nord-Ouest), la petite chauve-souris brune, le pin à écorce blanche, le porte-queue demi-lune, le Moucherolle à côtés olive, la truite fardée versant de l'ouest (population de l'Alberta) et l'ours grizzli (population de l'Ouest) (au parc national des Lacs-Waterton).

Les visiteurs du parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton, accompagnés de guides-interprètes, ont pu participer au programme amélioré de promenade au pays des chauves-souris, mis sur pied en 2024, pour en savoir plus sur la situation critique des chauves-souris en péril dans le nord du Cap-Breton causée par le syndrome du nez blanc. Les interprètes y décrivent notamment les mesures prises par l'équipe de conservation des ressources du parc pour assurer une surveillance des chauves-souris. Lors de ces sorties, les visiteurs ont eu la possibilité d'essayer de détecter eux-mêmes des chauves-souris à l'aide d'un appareil d'écholocation portatif.



Parcs Canada a participé à une campagne de sensibilisation conjointe avec le MPO, le Réseau d'observation des mammifères marins et le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins afin d'encourager les visiteurs à observer les bélugas depuis le rivage et d'apprendre aux plaisanciers à se tenir à distance des bélugas. Au total, les centres d'observation des mammifères marins depuis la terre ferme ont accueilli 147 700 visiteurs en 2024. Parmi eux, 10 500 ont participé à une toute nouvelle activité d'interprétation montrant des images de bélugas en direct. Au Centre d'interprétation et d'observation de

Pointe-Noire, 1 248 personnes ont participé à l'activité d'interprétation « Baleines en péril : à nous de jouer » pour en apprendre davantage sur la protection du béluga, du rorqual bleu et du rorqual commun dans le Saint-Laurent.



L'équipe de sensibilisation de l'unité de terrain du Cap-Breton a participé à la Journée mondiale de l'océan avec la région de la biosphère du lac Bras d'Or pour parler du projet de remise en état du saumon atlantique en péril. Plus de 110 personnes y ont participé.



En 2024, l'unité de terrain du lac Louise, de Yoho et de Kootenay a mené des initiatives de sensibilisation et d'éducation à Calgary et s'est concentrée sur les stratégies de réintroduction de la truite fardée versant de l'ouest, une espèce menacée, et sur la gestion des espèces aquatiques envahissantes. Plus de 200 visiteurs ont participé à la randonnée guidée de conservation « Lac Hidden : une mosaïque dévoilée », qui met en lumière les espèces en péril et les efforts de réintroduction de la truite fardée du versant de l'ouest.

Pêches et Océans Canada

Le MPO a créé un groupe de travail national interne sur la sensibilisation qui sert de forum pour partager des renseignements, aider à mesurer l'efficacité des activités de sensibilisation et assurer la cohérence nationale des approches de sensibilisation du public et à accroître les connaissances générales sur les espèces aquatiques en péril. Le groupe de travail gère un répertoire national de documents afin de partager les ressources à travers le pays et de suivre et de rendre compte des activités de sensibilisation. Il a publié une enquête visant à évaluer les activités de sensibilisation du public aux espèces en péril sur le Registre public des espèces en péril afin d'évaluer l'efficacité des activités menées par le MPO. Le groupe de travail a analysé les réponses à l'enquête et a adopté certaines des recommandations visant à améliorer la sensibilisation.



Matériel éducatif sur les bélugas de l'estuaire du Saint-Laurent



Activité de sensibilisation axée sur la découverte des bélugas

Le MPO continue de mettre au point des activités de sensibilisation partout au Canada. Au printemps 2024, en collaboration avec Explos-Nature (organisme voué à l'éducation environnementale et à la recherche en sciences biologiques), le programme Espèces en péril de la région du Québec du MPO a tenu des ateliers de sensibilisation sur le béluga de l'estuaire du Saint-Laurent dans des écoles primaires situées sur les rives de l'estuaire du Saint-Laurent, plus précisément dans les régions du Saguenay et de la Haute-Côte-Nord. Au total, le MPO a visité 57 classes et sensibilisé plus de 900 élèves de 11 villes différentes à la protection du béluga de l'estuaire du Saint-Laurent. Chaque enfant a reçu un livret de sensibilisation sur le béluga de l'estuaire du Saint-Laurent, produit par le MPO en 2022.

Les agents des pêches jouent un rôle essentiel dans la promotion de la conformité par le biais de l'éducation et de la sensibilisation.

Partout au pays, les agents des pêches du MPO collaborent avec le public et leurs partenaires afin de sensibiliser la population aux espèces en péril et aux pratiques de pêche responsables.

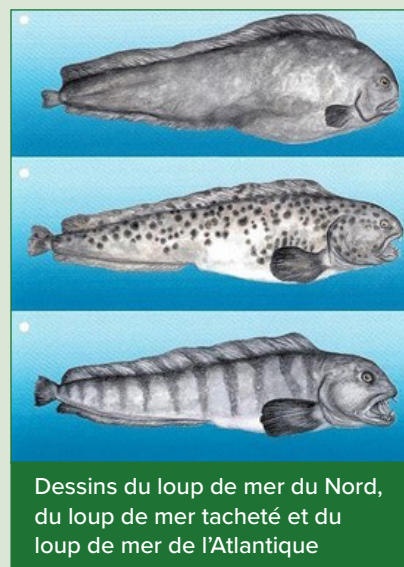
Dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador, les agents des pêches ont organisé 30 séances d'éducation et de sensibilisation en 2024. Parmi celles-ci, une séance était destinée aux partenaires internes et 29 au grand public, touchant notamment des élèves du primaire et du secondaire, des participants à des camps d'été, des troupes de guides (éclaireuses) et des participants à des événements communautaires, à des corvées de nettoyage de plages et à des salons de l'emploi. La région a également dispensé une formation spécialisée à 40 agents sur les interventions auprès des mammifères marins et des tortues de mer.

Dans la région des Maritimes, les agents ont utilisé leur remorque de sensibilisation, qui comprend des outils spécifiques à la LEP, pour soutenir la mobilisation communautaire. Ils ont conçu et installé des panneaux éducatifs pour aider les pêcheurs à identifier le saumon atlantique, le corégone et la truite brune, réduisant ainsi la capture accidentelle d'espèces inscrites à la LEP. Les agents des pêches ont également sensibilisé le public à la fermeture de fosses à saumons et ont activement soutenu les initiatives du MPO visant à prévenir l'empêchement de baleines noires de l'Atlantique Nord, renforçant ainsi leur participation à la protection des espèces.

Tout au long de l'été, le MPO a collaboré avec des organismes externes pour informer les communautés autochtones, le public et l'industrie de la pêche sur les espèces aquatiques inscrites à la LEP et évaluées par le COSEPAC. Le MPO a présenté la LEP et le Registre des espèces en péril aux pêcheurs du golfe du Saint-Laurent et aux représentants des associations de l'industrie lors des séances sur les engins de pêche sécuritaires pour les baleines au Nouveau-Brunswick. Le Ministère a également collaboré avec les agents de conformité et de promotion du quai de l'Aboiteau (Nouveau-Brunswick), afin de sensibiliser les pêcheurs professionnels et le public à l'importance de remplir et de renvoyer les informations contenues dans les registres des espèces en péril. Le MPO a aussi participé à un camp d'été pour les jeunes de la Première nation de Lennox Island, à l'Île-du-Prince-Édouard, et à la Fête des amis de l'environnement à Shippagan, au Nouveau-Brunswick, en collaboration avec l'Aquarium du Nouveau-Brunswick.

En vedette : De nouveaux supports pour mobiliser et sensibiliser les jeunes

En 2024, la Région de Terre-Neuve-et-Labrador a élaboré plusieurs nouveaux documents de sensibilisation et d'éducation. Au cours des dernières années, cette région a élaboré une série de brochures sur les espèces en péril. Ces brochures sont destinées à intéresser les jeunes enfants, futurs utilisateurs des océans et décideurs, en leur donnant de l'information sur les espèces en péril et sur la manière dont chacun peut contribuer à les protéger. La Région a collaboré à la création d'une nouvelle brochure pour la série sur la baleine à bec commune. Le programme a également utilisé deux mini-musées bilingues pour sensibiliser les enfants d'âge scolaire aux espèces en péril. Les mini-musées sont des vitrines ressemblant à des dioramas, avec des figurines d'animaux à l'intérieur et des panneaux en carton sur tous les côtés présentant des renseignements sur les espèces et les habitats. Un mini-musée met en lumière le processus écologique de la « pompe à baleine » en montrant comment les baleines bleues transportent les nutriments des profondeurs de l'océan vers les eaux de surface grâce à leurs habitudes alimentaires et leurs déjections, favorisant ainsi la croissance du phytoplancton et la chaîne alimentaire marine. L'autre mini-musée montre trois loups de mer dans leur habitat naturel, avec une grotte rocheuse, des œufs et des oursins comme source de nourriture. Les deux mini-musées s'accompagnent également de cartes de questions-réponses destinées à susciter la conversation et à permettre aux enfants de trouver les réponses sur les panneaux d'information. En outre, en 2024, la Région a mis au point une nouvelle carte d'identification bilingue sur le fondule barré afin de faciliter l'éducation et l'identification.



Dessins du loup de mer du Nord, du loup de mer tacheté et du loup de mer de l'Atlantique

Aperçu du MPO



Le MPO a participé à la Journée mondiale des océans de 2024 dans plusieurs communautés du pays pour sensibiliser le public aux espèces en péril. Le Musée maritime de l'Atlantique, situé sur le front de mer de Halifax, a accueilli plus de 1 000 visiteurs, le Marine Institute de St. John's en a reçu 1 900, tandis que 25 600 autres personnes ont participé à l'événement virtuel Facebook et Instagram de la Journée mondiale des océans, qui a duré toute la semaine.



Le MPO a organisé une exposition interactive de sensibilisation lors du Latornell Conservation Symposium, les 8 et 9 octobre 2024, qui a fourni une expérience interactive pratique en utilisant la [carte des espèces aquatiques en péril du MPO](#), et a mis en avant une collection de 44 coquilles de moules d'eau douce. Environ 500 personnes ont participé chaque jour à cet événement.

Le Ministère a organisé des séances d'information virtuelles au Manitoba et en Saskatchewan en janvier et février 2025. Ces séances ont permis de présenter le processus de la LEP, d'expliquer son objectif et de définir les rôles des différentes organisations, ainsi que l'importance des programmes de rétablissement et des renseignements sur les espèces aquatiques répertoriés au Manitoba et en Saskatchewan.

Le MPO et ECCC ont offert une séance de formation à l'intention des opérateurs d'équipement lourd en Ontario et au Manitoba de mai à novembre 2024 pour les sensibiliser à la *Loi sur les espèces en péril* et à la *Loi sur les pêches* en ce qui concerne les travaux dans l'eau ou à proximité de l'eau et les approches visant à protéger le poisson et l'habitat du poisson.

Le MPO s'est joint à l'Université Dalhousie lors de la célébration du 50^e anniversaire de l'Aquatron, le 11 mai 2024, pour discuter du corégone de l'Atlantique avec plus de 2 000 participants. Le corégone de l'Atlantique est une espèce en voie de disparition que l'on ne trouve qu'en Nouvelle-Écosse.



En 2024, le MPO a interagi avec les médias pour répondre à des questions relatives aux espèces en péril dans les eaux de Terre-Neuve-et-Labrador, notamment la grosse poule de mer, les requins, le rorqual boréal et l'anguille d'Amérique. D'autres exemples incluent une campagne estivale sur les réseaux sociaux demandant aux gens de faire part de leurs observations de baleines et de tortues et leur rappelant de ne pas déranger les baleines lorsqu'ils sont sur l'eau, ou encore une campagne pour aider les gens à identifier les requins, y compris les grands requins blancs et les requins-taupes communs, dans les eaux de Terre-Neuve-et-Labrador. Le rapport d'étape sur le loup de mer a également été publié.

12. Renseignements additionnels

Pour obtenir de plus amples renseignements ou des publications et pour présenter des questions ou des commentaires concernant les programmes et les activités relatifs aux espèces en péril, veuillez communiquer avec l'un des organismes suivants :

Environnement et

Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population
Édifice Place Vincent Massey
351, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Sans frais : 1-800-668-6767

Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Pêches et Océans Canada

Direction générale des communications
200, rue Kent
3^e étage, poste 13228
Ottawa (Ontario) K1A 0E6
Tél. : 613-993-0999
Téléc. : 613-990-1866

Courriel : info@dfo-mpo.gc.ca

Parcs Canada

Bureau national
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) J8X 0B3
Tél. : 888-773-8888
ATS : 866-787-6221

Courriel : information@pc.gc.ca

Pour de plus amples renseignements sur le Registre public des espèces en péril et pour soumettre des questions ou des commentaires sur le Registre public, veuillez communiquer avec l'organisme suivant :

Bureau du Registre public des espèces en péril

351, boulevard Saint-Joseph, 10^e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H3

Courriel : SARAreistry@ec.gc.ca

13. Annexe

13.1. Réponses avec échéancier pour les évaluations des espèces en péril reçues du COSEPAC

Tableau 7. Réponses du ministre aux évaluations des espèces terrestres en péril présentées par le COSEPAC en 2024

Désignation selon le COSEPAC	Groupe taxonomique	Nom commun (population)	Nom scientifique	Processus de consultation
Disparue du pays	Amphibiens	Rainette grillon de Blanchard	<i>Acris blanchardi</i>	Normal
En voie de disparition	Oiseaux	Mésange lapone	<i>Poecile cinctus</i>	Prolongé
En voie de disparition	Oiseaux	Mouette blanche	<i>Pagophila eburnea</i>	Confirmé
En voie de disparition	Oiseaux	Paruline de Kirtland	<i>Setophaga kirtlandii</i>	Confirmé
En voie de disparition	Mollusques	Bouton voûté	<i>Discus patulus</i>	Normal
En voie de disparition	Plantes vasculaires	Onagre de Cleland	<i>Oenothera clelandii</i>	Normal
En voie de disparition	Plantes vasculaires	Orobanche des pins	<i>Aphyllon pinorum</i>	Normal
Menacée	Amphibiens	Necture tacheté, population du Manitoba	<i>Necturus maculosus</i>	Normal
Menacée	Oiseaux	Grive à joues grises de la sous-espèce minimus	<i>Catharus minimus minimus</i>	Normal
Menacée	Oiseaux	Courlis à long bec	<i>Numenius americanus</i>	Normal
Menacée	Mousses	Bartramie à feuilles dressées	<i>Bartramia aprica</i>	Sans objet
Menacée	Plantes vasculaires	Trichostème fourchu	<i>Trichostema dichotomum</i>	Normal
Menacée	Plantes vasculaires	Trille de Hibberson	<i>Trillium hibbersonii</i>	Normal
Menacée	Plantes vasculaires	Aster râpette	<i>Eurybia radulina</i>	Normal
Préoccupante	Amphibiens	Necture tacheté, population des Grands Lacs et du Saint-Laurent	<i>Necturus maculosus</i>	Normal
Préoccupante	Arthropodes	Anisote de Finlayson	<i>Anisota finlaysoni</i>	Normal
Préoccupante	Arthropodes	Asile de la côte Ouest	<i>Lasiopogon pacificus</i>	Normal
Préoccupante	Oiseaux	Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	Prolongé
Préoccupante	Oiseaux	Râle jaune	<i>Coturnicops noveboracensis</i>	Confirmé
Préoccupante	Plantes vasculaires	Limnanthe de Macoun	<i>Limnanthus macounii</i>	Normal
Préoccupante	Plantes vasculaires	Silphe térébenthine	<i>Silphium terebinthinaceum</i>	Normal

Désignation selon le COSEPAC	Groupe taxonomique	Nom commun (population)	Nom scientifique	Processus de consultation
Préoccupante	Plantes vasculaires	Aster à rameaux étalés	<i>Eurybia divaricata</i>	Normal
Préoccupante	Plantes vasculaires	Aster très élevé	<i>Symphyotrichum praealtum</i>	Normal

Tableau 8. Réponses du ministre aux évaluations des espèces aquatiques en péril présentées par le COSEPAC en 2023

Désignation selon le COSEPAC	Groupe taxonomique	Nom commun (population)	Nom scientifique	Processus de consultation
Disparue	Poissons	Épinoche à trois épines benthique du lac Enos	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	Normal
Disparue	Poissons	Épinoche à trois épines limnétique du lac Enos	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	Normal
En voie de disparition	Poissons	Épinoche à trois épines lentique du lac Misty	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	Confirmé
En voie de disparition	Poissons	Épinoche à trois épines lotique du lac Misty	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	Confirmé
En voie de disparition	Poissons	Épinoche à trois épines benthique du lac Paxton	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	Confirmé
En voie de disparition	Poissons	Épinoche à trois épines limnétique du lac Paxton	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	Confirmé
En voie de disparition	Poissons	Meunier de Salish	<i>Catostomus sp. cf. catostomus</i>	Normal
En voie de disparition	Poissons	Épinoche à trois épines lisse	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	Normal
En voie de disparition	Poissons	Épinoche à trois épines benthique du ruisseau Vananda	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	Confirmé
En voie de disparition	Poissons	Épinoche à trois épines limnétique du ruisseau Vananda	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	Confirmé
En voie de disparition	Mammifères	Épaulard, population résidente du sud du Pacifique Nord-Est	<i>Orcinus orca</i>	Confirmé
Menacée	Poissons	Épinoche à trois épines benthique du lac Little Quarry	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	Sans objet
Menacée	Poissons	Épinoche à trois épines limnétique du lac Little Quarry	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	Sans objet
Menacée	Mammifères	Épaulard, population résidente du nord du Pacifique Nord-Est	<i>Orcinus orca</i>	Confirmé
Menacée	Mammifères	Épaulard, population océanique du Pacifique Nord-Est	<i>Orcinus orca</i>	Confirmé
Menacée	Mammifères	Épaulard, population migratrice du Pacifique Nord-Est	<i>Orcinus orca</i>	Confirmé
Préoccupante	Poissons	Épinoche à trois épines géante	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	Confirmé

Désignation selon le COSEPAC	Groupe taxonomique	Nom commun (population)	Nom scientifique	Processus de consultation
Préoccupante	Mammifères	Épaulard, population de l'Atlantique Nord-Ouest l'est de l'Arctique	<i>Orcinus orca</i>	Sans objet

13.2. Espèces dont l'évaluation n'a pas encore été envoyée au gouverneur en conseil

La politique de 2017 de la LEP sur l'[échancier pour la modification de l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril](#) comprend un engagement à inclure dans le rapport annuel de la LEP une section décrivant l'état d'avancement de toutes les évaluations de la situation des espèces que le ministre n'a pas encore soumises au gouverneur en conseil et les prochaines étapes pour chaque espèce. La liste des espèces qui devraient faire l'objet d'une évaluation, mais qui n'ont pas encore été soumises au gouverneur en conseil, figure dans le tableau ci-dessous, ainsi que les prochaines étapes pour chacune des espèces.

Tableau 9a. Espèces terrestres dont l'évaluation n'a pas encore été envoyée au gouverneur en conseil aux fins de décision

Nom commun (population)	Désignation en vertu de la LEP	COSEPAC (date d'évaluation)	Date de réception du ministre	Processus de consultation	État d'avancement des recommandations en suspens
Amphibiens					
Necture tacheté, population des Grands Lacs et du Saint-Laurent	Aucune désignation	Préoccupante (2023/12/01)	2024/10/21	Normal	Une période de consultation normale devrait débuter à la mi-janvier 2025.
Rainette grillon de Blanchard	En voie de disparition	Disparue du pays	2024/10/21	Normal	Une période de consultation normale devrait débuter à la mi-janvier 2025.
Necture tacheté, population du Manitoba	Aucune désignation	Menacée (2023/12/01)	2024/10/21	Normal	Une période de consultation normale devrait débuter à la mi-janvier 2025.
Arthropodes					
Noctuelle sombre des dunes	En voie de disparition	Menacée (2022/05/11)	2022/11/02	Normal	La période de consultation normale a pris fin le 31 mai 2023. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Apantèse compliquée	Aucune désignation	Menacée (2013/05/03)	2013/09/24	Normal	La période de consultation normale a pris fin le 31 mai 2023. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.

Nom commun (population)	Désignation en vertu de la LEP	COSEPAC (date d'évaluation)	Date de réception du ministre	Processus de consultation	État d'avancement des recommandations en suspens
Arthropodes					
Sauterelle de l'île de Vancouver	En voie de disparition (2022/05/11)	En voie de disparition	2022/11/02	Normal	La période de consultation normale a pris fin le 31 mai 2023. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Gomphe riverain	Aucune désignation	Préoccupante	2023/10/18	Normal	La période de consultation normale s'est achevée en mai 2024. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Gomphe spéculaire	Aucune désignation	Préoccupante	2021/10/12	Normal	La période de consultation normale s'est achevée en mai 2022. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Thècle méridionale d'Ontario	Aucune désignation	Menacée (2022/05/11)	2022/11/02	Normal	La période de consultation normale a pris fin le 31 mai 2023. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Porte-queue de Johnson	Aucune désignation	Préoccupante (2022/05/11)	2022/11/02	Prolongé	La période de consultation prolongée a pris fin le 31 octobre 2023. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Porte-queue cendré, population de l'Okanagan et de la Similkameen	Aucune désignation	Menacée (2022/12/03)	2023/10/18	Normal	La période de consultation normale a pris fin en mai 2024. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Asile de la côte Ouest	Aucune désignation	Préoccupante (2024/05/09)	2024/10/21	Normal	Une période de consultation normale devrait débuter à la mi-janvier 2025.
Anisote de Finlayson	Aucune désignation	Préoccupante (2023/12/01)	2024/10/21	Normal	Une période de consultation normale devrait débuter à la mi-janvier 2025.
Gomphe ventru	En voie de disparition	Préoccupante (2022/05/11)	2022/11/02	Normal	La période de consultation normale a pris fin le 31 mai 2023. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.

Nom commun (population)	Désignation en vertu de la LEP	COSEPAC (date d'évaluation)	Date de réception du ministre	Processus de consultation	État d'avancement des recommandations en suspens
Arthropodes					
Bourdon de Suckley	Aucune désignation	Menacée (2019/11/29)	2020/09/02	Prolongé	Les consultations prolongées avec les Premières Nations ont été retardées à cause de la pandémie de COVID-19, mais sont maintenant terminées. Les retards étaient également attribuables, en partie, aux ressources humaines limitées. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Perce-tige d'Aweme	En voie de disparition	Données insuffisantes (2020/11/04)	2021/10/12	Normal	La période de consultation normale s'est achevée en mai 2022. La recommandation proposée par le ministre au gouverneur en conseil a été publiée dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> le 21 décembre 2024. Une décision concernant cette espèce devrait être publiée dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> en 2025.
Hespérie de Dukes	Aucune désignation	Préoccupante (2022/05/11)	2022/11/02	Normal	La période de consultation normale a pris fin le 31 mai 2023. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Sauterelle de Davis	Aucune désignation	Menacée (2020/11/02)	2021/10/12	Normal	La période de consultation normale s'est achevée en mai 2022. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Cicindèle des galets	En voie de disparition	Préoccupante (2021/05/05)	2021/10/12	Normal	La période de consultation normale s'est achevée en mai 2022. La recommandation proposée par le ministre au gouverneur en conseil a été publiée dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> le 21 décembre 2024. Une décision concernant cette espèce devrait être publiée dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> en 2025.

Nom commun (population)	Désignation en vertu de la LEP	COSEPAC (date d'évaluation)	Date de réception du ministre	Processus de consultation	État d'avancement des recommandations en suspens
Oiseaux					
Bécasseau maubèche de la sous-espèce rufa, population hivernant dans le nord-est de l'Amérique du Sud	Aucune désignation	Préoccupante (2020/11/04)	2021/10/12	Prolongé	La période de consultation prolongée s'est achevée en octobre 2022. Le ministre a reçu les décisions des conseils de gestion des ressources fauniques concernant la reclassification de cette espèce dans une catégorie de risque moins élevé. La recommandation proposée par le ministre au gouverneur en conseil a été publiée dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> le 21 décembre 2024. Une décision concernant cette espèce devrait être publiée dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> en 2025.
Engoulevent bois-pourri	Menacée	Préoccupante (2022/12/03)	2023/10/18	Normal	La période de consultation normale s'est achevée en mai 2024. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Mésange lapone	Aucune désignation	En voie de disparition (2024/05/09)	2024/10/21	Prolongé	Une période de consultation prolongée devrait débuter à la mi-janvier 2025.
Goglu des prés	Menacée	Préoccupante (2022/05/11)	2022/11/02	Prolongé	La période de consultation prolongée a pris fin le 31 octobre 2023. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Grèbe esclavon	Menacée	Préoccupante (2023/12/01)	2024/10/21	Prolongé	Une période de consultation prolongée devrait débuter à la mi-janvier 2025.
Buse rouilleuse	Aucune désignation	(2023/12/01)			Bourdon de Suckley
Grand héron de la sous-espèce fannini	Préoccupante	Non active (2022/12/03)	2023/10/18	Prolongé	La période de consultation prolongée s'est achevée en octobre 2024. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.

Nom commun (population)	Désignation en vertu de la LEP	COSEPAC (date d'évaluation)	Date de réception du ministre	Processus de consultation	État d'avancement des recommandations en suspens
Oiseaux					
Paruline du Canada	Menacée	Préoccupante (2020/11/04)	2021/10/12	Prolongé	La période de consultation prolongée s'est achevée en octobre 2022. Le ministre a reçu les décisions des conseils de gestion des ressources fauniques concernant la reclassification de cette espèce dans une catégorie de risque moins élevé. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Petit Chevalier	Aucune désignation	Menacée (2020/11/04)	2021/10/12	Prolongé	La période de consultation prolongée s'est achevée en octobre 2022. Le ministre a reçu les décisions des conseils de gestion des ressources fauniques concernant l'inscription de cette espèce de la liste. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Océanite cul-blanc, population de l'Atlantique	Aucune désignation	Menacée (2020/11/04)	2021/10/12	Normal	La période de consultation normale s'est achevée en mai 2022. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Grive à joues grises de la sous-espèce minimus	Aucune désignation	Menacée (2023/12/01)	2024/10/21	Normal	Une période de consultation normale devrait débiter à la mi-janvier 2025.
Hibou des marais	Préoccupante	Menacée (2021/05/05)	2021/10/12	Prolongé	La période de consultation prolongée s'est achevée en octobre 2022. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Mouette rosée	Menacée	En voie de disparition (2021/05/05)	2021/10/12	Prolongé	La période de consultation prolongée s'est achevée en octobre 2022. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.

Nom commun (population)	Désignation en vertu de la LEP	COSEPAC (date d'évaluation)	Date de réception du ministre	Processus de consultation	État d'avancement des recommandations en suspens
Oiseaux					
Barge hudsonienne	Aucune désignation	Menacée (2019/10/09)	2019/10/09	Prolongé	Les consultations prolongées sur cette espèce devaient d'abord se tenir de janvier à septembre 2020. À cause de la pandémie de COVID-19, la période de consultation a été prolongée jusqu'en septembre 2021 pour donner suffisamment de temps pour terminer toutes les consultations. Les retards étaient également attribuables, en partie, aux ressources humaines limitées. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Courlis à long bec	Préoccupante	Menacée (2024)	2024/10/21	Normal	(2021/05/05) ?
Bécasseau maubèche de la sous-espèce rufa, population hivernant dans le sud-est des États-Unis, le golfe du Mexique et les Caraïbes	Aucune désignation	En voie de disparition (2020/11/04)	2021/10/12	Prolongé	La période de consultation prolongée s'est achevée en octobre 2022. Le ministre a reçu les décisions des conseils de gestion des ressources fauniques concernant l'inscription dans une catégorie de risque plus élevé de cette espèce de la liste. La recommandation proposée par le ministre au gouverneur en conseil a été publiée dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> le 21 décembre 2024. Une décision concernant cette espèce devrait être publiée dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> en 2025.
Hirondelle rustique	Menacée	Préoccupante (2021/05/05)	2021/10/12	Prolongé	La période de consultation prolongée s'est achevée en octobre 2022. Le ministre a reçu les décisions des conseils de gestion des ressources fauniques concernant la reclassification de cette espèce. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.

Nom commun (population)	Désignation en vertu de la LEP	COSEPAC (date d'évaluation)	Date de réception du ministre	Processus de consultation	État d'avancement des recommandations en suspens
Poissons					
Chabot de profondeur, population du lac Waterton	Aucune désignation	Préoccupante (2017/04/28)	2017/10/24	Normal	Parcs Canada a décidé d'entreprendre les consultations pour cette espèce. Elle fera partie d'un groupe d'espèces dont l'inscription à la loi sera proposée une fois les consultations terminées.
Corégone pygmée, population du lac Waterton	Aucune désignation	Préoccupante (2016/11/27)	2017/10/24	Normal	Parcs Canada a décidé d'entreprendre les consultations pour cette espèce. Elle fera partie d'un groupe d'espèces dont l'inscription à la loi sera proposée une fois les consultations terminées.
Lichens					
Hypogymnie maritime	Menacée	Non en péril (2022/05/11)	2022/11/02	Normal	La période de consultation normale a pris fin le 31 mai 2023. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Hétérodermie squamuleuse	Aucune désignation	Menacée (2022/12/03)	2023/10/18	Normal	La période de consultation normale s'est achevée en mai 2024. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Néphrome cryptique	Préoccupante	Menacée (2019/05/03)	2019/10/09	Prolongé	Les consultations prolongées sur cette espèce devaient d'abord se tenir de janvier à septembre 2020. À cause de la pandémie de COVID-19, la période de consultation a été prolongée jusqu'en septembre 2021 pour donner suffisamment de temps pour terminer toutes les consultations. Les retards étaient également attribuables, en partie, aux ressources humaines limitées. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.

Nom commun (population)	Désignation en vertu de la LEP	COSEPAC (date d'évaluation)	Date de réception du ministre	Processus de consultation	État d'avancement des recommandations en suspens
Lichens					
Fuscopannaire à taches blanches	Aucune désignation	Menacée (2019/05/03)	2019/10/09	Normal	Les consultations normales sur cette espèce devaient d'abord se tenir de janvier à septembre 2020. À cause de la pandémie de COVID-19, la période de consultation a été prolongée jusqu'en septembre 2021 pour donner suffisamment de temps pour terminer toutes les consultations. Les retards étaient également attribuables, en partie, aux ressources humaines limitées. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Hétérodermie maritime	En voie de disparition	Menacée (2021/05/05)	2021/10/12	Normal	La période de consultation normale s'est achevée en mai 2022. La recommandation proposée par le ministre au gouverneur en conseil a été publiée dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> le 21 décembre 2024. Une décision concernant cette espèce devrait être publiée dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> à la fin du printemps 2025.
Mammifères					
Martre d'Amérique, population de Terre-Neuve	Menacée	Préoccupante (2022/05/11)	2022/11/02	Normal	La période de consultation normale a pris fin le 31 mai 2023. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Caribou, population migratrice de l'Est	Aucune désignation	En voie de disparition (2017/04/28)	2017/10/24	Prolongé	La période de consultation prolongée s'est achevée en décembre 2023. Pour obtenir la liste complète des conseils de gestion des ressources fauniques consultés, voir l'énoncé de réaction de 2017 sur le caribou, population migratrice de l'Est. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.

Nom commun (population)	Désignation en vertu de la LEP	COSEPAC (date d'évaluation)	Date de réception du ministre	Processus de consultation	État d'avancement des recommandations en suspens
Mammifères					
Caribou, population migratrice de l'Est	Aucune désignation	En voie de disparition (2017/04/28)	2017/10/24	Prolongé	La période de consultation prolongée s'est achevée en décembre 2023. Pour obtenir la liste complète des conseils de gestion des ressources fauniques consultés, voir l'énoncé de réaction de 2017 sur le caribou, population migratrice de l'Est. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Caribou, population des monts Torngat	Aucune désignation	En voie de disparition (2016/11/27)	2017/10/24	Prolongé	La période de consultation prolongée s'est achevée en décembre 2023. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Bison des bois	Menacée	Préoccupante (2013/11/01)	2014/10/15	Prolongé	Les consultations prolongées sur cette espèce ont commencé en 2015. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Chauve-souris cendrée	Aucune désignation	En voie de disparition (2023/05/05)	2023/10/18	Normal	La période de consultation normale s'est achevée en mai 2024. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Caribou de la toundra, population Dolphin-et-Union	Préoccupante	En voie de disparition (2017/11/01)	2018/10/15	Prolongé	Les consultations prolongées sur cette espèce ont commencé en 2018. Les consultations de suivi ont été étendues à cause de la pandémie de COVID-19. Pour obtenir la liste complète des conseils de gestion des ressources fauniques consultés, voir l'énoncé de réaction de 2019 sur le caribou de la toundra, population Dolphin-et-Union. Le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut a rendu sa décision visant à appuyer la décision d'inscription au printemps 2022. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.

Nom commun (population)	Désignation en vertu de la LEP	COSEPAC (date d'évaluation)	Date de réception du ministre	Processus de consultation	État d'avancement des recommandations en suspens
Mammifères					
Caribou, population de la toundra	Aucune désignation	Menacée (2016/11/27)	2017/10/24	Prolongé	Les consultations prolongées sur cette espèce ont commencé en 2017. Il s'agissait notamment de consultations avec les dix conseils de gestion des ressources fauniques, dont le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut. Pour obtenir la liste complète des conseils de gestion des ressources fauniques consultés, voir l'énoncé de réaction de 2018 sur le caribou, population de la toundra. D'autres changements ont dû être apportés au calendrier à cause de la pandémie de COVID-19. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Souris des moissons de la sous-espèce megalotis	Préoccupante	En voie de disparition (2019/11/29)	2020/09/02	Prolongé	Les consultations avec les Premières Nations ont été retardées à cause de la pandémie de COVID-19, mais sont maintenant terminées. Les retards étaient également attribuables, en partie, aux ressources humaines limitées. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Bison des plaines	Aucune désignation	Menacée (2013/11/01)	2014/10/15	Prolongé	Les consultations prolongées pour cette espèce ont été lancées en 2015 et les consultations de suivi ont été achevées par la suite. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Chauve-souris argentée	Aucune désignation	En voie de disparition (2023/05/05)	2023/10/18	Normal	La période de consultation normale s'est achevée en mai 2024. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Chauve-souris rousse de l'Est	Aucune désignation	En voie de disparition (2023/05/05)	2023/10/18	Normal	La période de consultation normale s'est achevée en mai 2024. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.

Nom commun (population)	Désignation en vertu de la LEP	COSEPAC (date d'évaluation)	Date de réception du ministre	Processus de consultation	État d'avancement des recommandations en suspens
Mollusques					
Petite oréohélice	Aucune désignation	En voie de disparition (2021/05/05)	2021/10/12	Normal	La période de consultation normale s'est achevée en mai 2022. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Bouton voûté	Aucune désignation	En voie de disparition (2024/05/09)	2024/10/21	Normal	Une période de consultation normale devrait débuter à la mi-janvier 2025.
Mousses					
Bartramie à feuilles dressées	En voie de disparition	Menacée (2023/12/01)	2022/11/02	Normal	La période de consultation normale a pris fin le 31 mai 2023. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Reptiles					
Couleuvre à queue fine, population de la côte du Pacifique	Aucune désignation	Menacée (2021/12/01)	2022/11/02	Normal	La période de consultation normale a pris fin le 31 mai 2023. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Couleuvre fauve de l'Est, population carolinienne	En voie de disparition	Menacée (2021/12/01)	2022/11/02	Normal	La période de consultation normale a pris fin le 31 mai 2023. La recommandation du ministre concernant l'inscription sur la liste devrait être publiée dans la <i>Gazette du Canada</i> en juillet 2025, et la décision finale, à la fin de l'automne 2025.
Couleuvre fauve de l'Est, population des Grands Lacs et du Saint-Laurent	En voie de disparition	Menacée (2021/12/01)	2022/11/02	Normal	La période de consultation normale a pris fin le 31 mai 2023. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.

Nom commun (population)	Désignation en vertu de la LEP	COSEPAC (date d'évaluation)	Date de réception du ministre	Processus de consultation	État d'avancement des recommandations en suspens
Plantes vasculaires					
Frêne noir	Aucune désignation	Menacée (2018/11/01)	2019/10/09	Prolongé	Les consultations prolongées sur cette espèce devaient d'abord se tenir de janvier à septembre 2020. À cause de la pandémie de COVID-19, la période de consultation a été prolongée initialement jusqu'au printemps 2022 afin de donner suffisamment de temps pour terminer toutes les consultations. En raison des préoccupations exprimées par plusieurs Premières Nations, les consultations se poursuivent.
Orobanche des pins	Aucune désignation	En voie de disparition (2024/05/09)	2024/10/21	Normal	Une période de consultation normale devrait débuter à la mi-janvier 2025.
Aster râpette	Aucune désignation	Menacée (2024/05/09)	2024/10/21	Normal	Une période de consultation normale devrait débuter à la mi-janvier 2025.
Limnanthe de Macoun	Menacée	Préoccupante (2023/12/01)	2024/10/21	Normal	Une période de consultation normale devrait débuter à la mi-janvier 2025.
Lyonie faux-troène	Aucune désignation	En voie de disparition (2020/11/04)	2021/10/12	Normal	La période de consultation normale s'est achevée en mai 2022. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Silphe térébenthine	Aucune désignation	Préoccupante (2024/05/09)	2024/10/21	Normal	Une période de consultation normale devrait débuter à la mi-janvier 2025.
Spiranthe des terrains inondés	Aucune désignation	En voie de disparition (2018/11/01)	2019/10/09	Normal	Les consultations normales sur cette espèce devaient d'abord se tenir de janvier à septembre 2020. À cause de la pandémie de COVID-19, la période de consultation a été prolongée jusqu'en septembre 2021 pour donner suffisamment de temps pour terminer toutes les consultations. Les retards étaient également attribuables, en partie, aux ressources humaines limitées. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.

Nom commun (population)	Désignation en vertu de la LEP	COSEPAC (date d'évaluation)	Date de réception du ministre	Processus de consultation	État d'avancement des recommandations en suspens
Plantes vasculaires					
Isopyre à feuilles biternées	Menacée	Préoccupante (2022/05/11)	2022/11/02	Normal	La période de consultation normale a pris fin le 31 mai 2023. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Abronie à petites fleurs;	En voie de disparition	Préoccupante (2022/12/03)	2023/10/18	Normal	La période de consultation normale s'est achevée en mai 2024. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Chardon écailleux, population de Mingan	Aucune désignation	En voie de disparition (2022/05/11)	2022/11/02	Normal	La période de consultation normale a pris fin le 31 mai 2023. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Trille de Hibberson	Aucune désignation	Menacée (2023/12/01)	2024/10/21	Normal	Une période de consultation normale devrait débuter à la mi-janvier 2025.
Trichostème fourchu	Aucune désignation	Menacée (2023/12/01)	2024/10/21	Normal	Une période de consultation normale devrait débuter à la mi-janvier 2025.
Marah d'Orégon	Aucune désignation	En voie de disparition (2022/12/03)	2023/10/18	Normal	La période de consultation normale s'est achevée en mai 2024. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Aster du golfe Saint-Laurent	Menacée	En voie de disparition (2023/05/05)	2023/10/18	Normal	La période de consultation normale s'est achevée en mai 2024. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Pin flexible	Aucune désignation	En voie de disparition (2014/11/28)	2015/10/06	Normal	Les consultations normales sur cette espèce ont commencé en 2016. Les consultations de suivi avec les Premières Nations de la région des Prairies ont été considérées comme étant terminées le 26 novembre 2021. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.

Nom commun (population)	Désignation en vertu de la LEP	COSEPAC (date d'évaluation)	Date de réception du ministre	Processus de consultation	État d'avancement des recommandations en suspens
Plantes vasculaires					
Chardon écailleux, population des Rocheuses	Aucune désignation	En voie de disparition (2022/05/11)	2022/11/02	Normal	La période de consultation normale a pris fin le 31 mai 2023. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Onagre de Cleland	Aucune désignation	En voie de disparition (2023/12/01)	2024/10/21	Normal	Une période de consultation normale devrait débuter à la mi-janvier 2025.
Drave du Yukon	Aucune désignation	Préoccupante (2018/11/01)	2019/10/09	Prolongé	Les consultations prolongées sur cette espèce devaient d'abord se tenir de janvier à septembre 2020. À cause de la pandémie de COVID-19, la période de consultation a été prolongée jusqu'en septembre 2021 pour donner suffisamment de temps pour terminer toutes les consultations. Les retards étaient également attribuables, en partie, aux ressources humaines limitées. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Carex tumulicole	En voie de disparition	Préoccupante (2022/12/03)	2023/10/18	Normal	La période de consultation normale s'est achevée en mai 2024. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Frêne pubescent	Aucune désignation	En voie de disparition (2022/05/11)	2022/11/02	Normal	La période de consultation normale a pris fin le 31 mai 2023. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Polystic de Californie	Aucune désignation	En voie de disparition (2023/05/05)	2023/10/18	Normal	La période de consultation normale s'est achevée en mai 2024. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Gentiane de Victorin	Menacée	Préoccupante (2022/05/11)	2022/11/02	Normal	La période de consultation normale a pris fin le 31 mai 2023. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Aster très élevé	Menacée	Préoccupante (2024/05/09)	2024/10/21	Normal	Une période de consultation normale devrait débuter à la mi-janvier 2025.

Nom commun (population)	Désignation en vertu de la LEP	COSEPAC (date d'évaluation)	Date de réception du ministre	Processus de consultation	État d'avancement des recommandations en suspens
Plantes vasculaires					
Drave à graines imbriquées	Aucune désignation	Préoccupante (2022/05/11)	2022/11/02	Normal	La période de consultation normale a pris fin le 31 mai 2023. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés.
Aster à rameaux étalés	Menacée	Préoccupante (2023/12/01)	2024/10/21	Normal	Une période de consultation normale devrait débuter à la mi-janvier 2025.
Hyménoxys herbacé	Menacée	Préoccupante (2021/05/05)	2021/10/12	Normal	La période de consultation normale sur cette espèce a pris fin en mai 2022. La recommandation proposée par le ministre au gouverneur en conseil a été publiée dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> le 21 décembre 2024. Une décision concernant cette espèce devrait être publiée dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> en 2025.

Tableau 9b. Espèces aquatiques dont l'évaluation n'a pas encore été envoyée au gouverneur en conseil aux fins de décision.

Nom commun (population)	Désignation en vertu de la LEP	Processus de consultation	Désignation selon le COSEPAC (date de l'évaluation)	Justification
Béluga, population de la baie Cumberland	Menacée, annexe 1	Normal	En voie de disparition (novembre 2020)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Béluga, population de l'est du Haut-Arctique et de la baie de Baffin	Aucune	Prolongé	Préoccupante (novembre 2020)	Les consultations publiques sont terminées. L'analyse des renseignements est en cours en vue d'orienter une décision quant à l'inscription de l'espèce.
Béluga, population de l'est de la baie d'Hudson	Aucune	Prolongé	Menacée (novembre 2020)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Béluga, population de la baie d'Ungava	Aucune	Prolongé	En voie de disparition (novembre 2020)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Cisco de l'Alaska	Aucune	Prolongé	Préoccupante (novembre 2017)	Les consultations publiques sont terminées. L'analyse des renseignements est en cours en vue d'orienter une décision quant à l'inscription de l'espèce.
Méné laiton, population de la rivière Missouri	Aucune	Normal	Préoccupante (mai 2022)	Les consultations publiques sont terminées. L'analyse des renseignements est en cours en vue d'orienter une décision quant à l'inscription de l'espèce.
Méné laiton, population du Pacifique	Aucune	Normal	Préoccupante (mai 2022)	Les consultations publiques sont terminées. L'analyse des renseignements est en cours en vue d'orienter une décision quant à l'inscription de l'espèce.
Méné laiton, population de l'ouest de l'Arctique	Aucune	Normal	Préoccupante (mai 2022)	Les consultations publiques sont terminées. L'analyse des renseignements est en cours en vue d'orienter une décision quant à l'inscription de l'espèce.
Saumon chinook, population de l'est de l'île de Vancouver, type océanique, automne	Aucune	Prolongé	Préoccupante (novembre 2020)	Les consultations publiques sont terminées. L'analyse des renseignements est en cours en vue d'orienter une décision quant à l'inscription de l'espèce.
Saumon chinook, population de l'est de l'île de Vancouver, type océanique, été	Aucune	Prolongé	En voie de disparition (novembre 2020)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.

Nom commun (population)	Désignation en vertu de la LEP	Processus de consultation	Désignation selon le COSEPAC (date de l'évaluation)	Justification
Saumon chinook, population de l'est de l'île de Vancouver, type fluvial, printemps	Aucune	Prolongé	En voie de disparition (novembre 2018)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Saumon chinook, population du bas Fraser, type océanique, automne	Aucune	Prolongé	Menacée (novembre 2018)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Saumon chinook, population du bas Fraser, type océanique, été	Aucune	Prolongé	En voie de disparition (nov. 2020)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Saumon chinook, population du bas Fraser, type fluvial, printemps	Aucune	Prolongé	Préoccupante (novembre 2018)	Les consultations publiques sont terminées. L'analyse des renseignements est en cours en vue d'orienter une décision quant à l'inscription de l'espèce.
Saumon chinook, population du bas Fraser, type fluvial, été (haute Pitt)	Aucune	Prolongé	En voie de disparition (novembre 2018)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Saumon chinook, population du bas Fraser, type fluvial, été	Aucune	Prolongé	Menacée (novembre 2018)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Saumon chinook, population de la Thompson Nord, type fluvial, printemps	Aucune	Prolongé	En voie de disparition (novembre 2020)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Saumon chinook, population du moyen Fraser, type fluvial, automne	Aucune	Prolongé	En voie de disparition (novembre 2018)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Saumon chinook, population du moyen Fraser, type fluvial, printemps (MF+DetG)	Aucune	Prolongé	Menacée (novembre 2018)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Saumon chinook, population du moyen Fraser, type fluvial, printemps	Aucune	Prolongé	En voie de disparition (novembre 2018)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Saumon chinook, population du moyen Fraser, type fluvial, été	Aucune	Prolongé	Menacée (novembre 2018)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.

Nom commun (population)	Désignation en vertu de la LEP	Processus de consultation	Désignation selon le COSEPAC (date de l'évaluation)	Justification
Saumon chinook, population de la Thompson Nord, type fluvial, printemps	Aucune	Prolongé	En voie de disparition (novembre 2018)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Saumon chinook, population de la Thompson Nord, type fluvial, été	Aucune	Prolongé	En voie de disparition (novembre 2018)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Saumon chinook, population de la Thompson Sud, type fluvial, été 1.2	Aucune	Prolongé	En voie de disparition (novembre 2018)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Saumon chinook, population de la Thompson Sud, type fluvial, été 1.3	Aucune	Prolongé	En voie de disparition (novembre 2020)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Saumon chinook, population du sud de la partie continentale – baie Boundary, type océanique, automne	Aucune	Prolongé	Menacée (novembre 2020)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Saumon chinook, population du haut Fraser, type fluvial, printemps	Aucune	Prolongé	En voie de disparition (novembre 2018)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Saumon chinook, population de l'ouest de l'île de Vancouver, type océanique, automne (Nootka et Kyuquot)	Aucune	Prolongé	Menacée (novembre 2020)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Saumon chinook, population de l'ouest de l'île de Vancouver, type océanique, automne (sud)	Aucune	Prolongé	Menacée (novembre. 2020)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Chabot de la chaîne côtière, population du lac Cultus	Menacée, annexe 1	Normal	En voie de disparition (novembre 2019)	L'analyse des renseignements est en cours en vue d'orienter une décision quant à l'inscription de l'espèce.
Dard de sable, populations du Québec	Menacée, annexe 1	Normal	Préoccupante (mai 2022)	Les consultations publiques sont terminées. L'analyse des renseignements est en cours en vue d'orienter une décision quant à l'inscription de l'espèce.

Nom commun (population)	Désignation en vertu de la LEP	Processus de consultation	Désignation selon le COSEPAC (date de l'évaluation)	Justification
Dard de sable, population du lac West	Aucune	Normal	Menacée (mai 2022)	Les consultations publiques sont terminées. L'analyse des renseignements est en cours en vue d'orienter une décision quant à l'inscription de l'espèce.
Corégone européen, population d'individus de grande taille du lac Dezadeash	Aucune	Prolongé	Menacée (avril 2018)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Corégone européen, population d'individus de petite taille du lac Dezadeash	Aucune	Prolongé	Menacée (avril 2018)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Corégone européen, population d'individus de petite taille du lac Little Teslin	Aucune	Prolongé	Menacée (avril 2018)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Corégone européen, population d'individus de petite taille du lac Squanga	Aucune	Prolongé	Menacée (avril 2018)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Rorqual commun, population du Pacifique	Menacée, annexe 1	Normal	Espèce préoccupante (avril 2019)	Les consultations publiques sont terminées. L'analyse des renseignements est en cours en vue d'orienter une décision quant à l'inscription de l'espèce.
Baleine grise, population de l'Atlantique	Disparue du pays, annexe 1	Normal	Disparue (mai 2022)	Les consultations publiques sont terminées. L'analyse des renseignements est en cours en vue d'orienter une décision quant à l'inscription de l'espèce.
Baleine grise, population du groupe s'alimentant le long de la côte du Pacifique	Aucune	Prolongé	En voie de disparition (novembre 2017)	Les consultations publiques sont terminées. L'analyse des renseignements est en cours en vue d'orienter une décision quant à l'inscription de l'espèce.
Baleine grise, population du Pacifique Ouest	Aucune	Prolongé	En voie de disparition (novembre 2017)	Les consultations publiques sont terminées. L'analyse des renseignements est en cours en vue d'orienter une décision quant à l'inscription de l'espèce.
Méné de lac, populations des sources thermales d'Atlin	Aucune	Normal	Menacée (nov. 2018)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est en cours.

Nom commun (population)	Désignation en vertu de la LEP	Processus de consultation	Désignation selon le COSEPAC (date de l'évaluation)	Justification
Méné de lac, populations des sources thermales de la Liard	Aucune	Normal	Menacée (nov. 2018)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est en cours.
Grand corégone, population d'individus de grande taille du lac Little Teslin	Aucune	Prolongé	Menacée (avril 2018)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Grand corégone, population d'individus de grande taille du lac Opeongo	Aucune	Prolongé	Menacée (avril 2018)	Les consultations publiques sont terminées. L'analyse des renseignements est en cours en vue d'orienter une décision quant à l'inscription de l'espèce.
Grand corégone, population d'individus de petite taille du lac Opeongo	Aucune	Prolongé	Menacée (avril 2018)	Les consultations publiques sont terminées. L'analyse des renseignements est en cours en vue d'orienter une décision quant à l'inscription de l'espèce.
Grand corégone, population d'individus de grande taille du lac Squanga	Aucune	Prolongé	Menacée (avril 2018)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Grosse poule de mer	Aucune	Prolongé	Menacée (novembre 2017)	Les consultations publiques sont terminées. L'analyse des renseignements est en cours en vue d'orienter une décision quant à l'inscription de l'espèce.
Lamproie du Nord, population de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson	Aucune	Normal	En voie de disparition (novembre 2020)	Les consultations publiques sont terminées. L'analyse des renseignements est en cours en vue d'orienter une décision quant à l'inscription de l'espèce.
Mulette verruqueuse	Aucune	Normal	Menacée (mai 2021)	Les consultations publiques sont terminées. L'analyse des renseignements est en cours en vue d'orienter une décision quant à l'inscription de l'espèce.
Phoque annelé	Aucune	Prolongé	Préoccupante (novembre 2019)	Les consultations publiques sont terminées. L'analyse des renseignements est en cours en vue d'orienter une décision quant à l'inscription de l'espèce.

Nom commun (population)	Désignation en vertu de la LEP	Processus de consultation	Désignation selon le COSEPAC (date de l'évaluation)	Justification
Chabot des montagnes Rocheuses, populations de la rivière Missouri	Aucune	Normal	Menacée (novembre 2019)	Le chabot des montagnes Rocheuses, populations du versant est, est actuellement inscrit à la LEP comme étant une espèce menacée. La population du versant est a été divisée en deux lorsque le COSEPAC l'a réévaluée : les populations de la rivière Missouri et les populations de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson. Les deux populations demeurent menacées. Une décision d'inscription sur la liste de la LEP concernant ce changement dans la structure de la population est en cours d'élaboration.
Chabot des montagnes Rocheuses, populations de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson	Aucune	Normal	Menacée (novembre 2019)	Le chabot des montagnes Rocheuses, populations du versant est, est actuellement inscrit à la LEP comme étant une espèce menacée. La population du versant est a été divisée en deux lorsque le COSEPAC l'a réévaluée : les populations de la rivière Missouri et les populations de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson. Les deux populations demeurent menacées. Une décision d'inscription sur la liste de la LEP concernant ce changement dans la structure de la population est en cours d'élaboration.
Rorqual boréal, population de l'Atlantique	Aucune	Prolongé	En voie de disparition (avril 2019)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours. Des consultations publiques ont été lancées et se termineront en 2025.
Requin-taube bleu, population de l'Atlantique	Aucune	Prolongé	En voie de disparition (avril 2019)	Les consultations publiques sont terminées. L'analyse des renseignements est en cours en vue d'orienter une décision quant à l'inscription de l'espèce.
Lamproie argentée, populations de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson	Aucune	Normal	Préoccupante (novembre 2020)	Les consultations publiques sont terminées. L'analyse des renseignements est en cours en vue d'orienter une décision quant à l'inscription de l'espèce.
Saumon rouge, population Bowron-DE	Aucune	Prolongé	En voie de disparition (novembre 2017)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Saumon rouge, population Cultus-T	Aucune	Prolongé	En voie de disparition (novembre 2017)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.

Nom commun (population)	Désignation en vertu de la LEP	Processus de consultation	Désignation selon le COSEPAC (date de l'évaluation)	Justification
Saumon rouge, population Francois-Fraser-E	Aucune	Prolongé	Préoccupante (novembre 2017)	Les consultations publiques sont terminées. L'analyse des renseignements est en cours en vue d'orienter une décision quant à l'inscription de l'espèce.
Saumon rouge, population Harrison (aval)-T	Aucune	Prolongé	Préoccupante (novembre 2017)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Saumon rouge, population Harrison (amont)-T	Aucune	Prolongé	En voie de disparition (novembre 2017)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Saumon rouge, population Kamloops-DE	Aucune	Prolongé	Préoccupante (novembre 2017)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Saumon rouge, population Lillooet-Harrison-T	Aucune	Prolongé	Préoccupante (novembre 2017)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Saumon rouge, population Nahatlatch-DE	Aucune	Prolongé	Préoccupante (novembre 2017)	Les consultations publiques sont terminées. L'analyse des renseignements est en cours en vue d'orienter une décision quant à l'inscription de l'espèce.
Saumon rouge, population North Barriere-DE	Aucune	Prolongé	Menacée (novembre 2017)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Saumon rouge, population Quesnel-E	Aucune	Prolongé	En voie de disparition (novembre 2017)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Saumon rouge, population Seton-T	Aucune	Prolongé	En voie de disparition (novembre 2017)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Saumon rouge, population Takla-Trembleur-à montaison hâtive dans la Stuart	Aucune	Prolongé	En voie de disparition (novembre 2017)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Saumon rouge, population Takla-Trembleur-Stuart-E	Aucune	Prolongé	En voie de disparition (novembre 2017)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.

Nom commun (population)	Désignation en vertu de la LEP	Processus de consultation	Désignation selon le COSEPAC (date de l'évaluation)	Justification
Saumon rouge, population Taseko-DE	Aucune	Prolongé	En voie de disparition (novembre 2017)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Saumon rouge, population Widgeon-rivière	Aucune	Prolongé	Menacée (novembre 2017)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Truite arc-en-ciel anadrome, population de la rivière Chilcotin	Aucune	Prolongé	En voie de disparition (novembre 2020)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Truite arc-en-ciel anadrome, population de la rivière Thompson	Aucune	Prolongé	En voie de disparition (novembre 2020)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est vaste et en cours.
Sébaste aux yeux jaunes, population des eaux intérieures de l'océan Pacifique	Préoccupante, annexe 1	Normal	Menacée (novembre 2020)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est en cours.
Sébaste aux yeux jaunes, population des eaux extérieures de l'océan Pacifique	Préoccupante, annexe 1	Normal	Menacée (novembre 2020)	La collecte des renseignements nécessaires pour orienter la décision concernant cette espèce est en cours.